

Le rôle des coopératives citoyennes d'énergies dans la transition écologique : le cas d'Enercoop



Structure d'accueil : Enercoop

Maître de stage : Flora Barré, Chargée de vie coopérative à Enercoop

Professeur référent : Judith Raoul, enseignante à AgroParisTech

Remerciements

Je remercie toute l'équipe d'Enercoop pour leur accueil très chaleureux et leur bienveillance. Ces premiers pas dans le monde des coopératives a été pour moi une très belle expérience.

Je tiens à remercier en particulier le pôle coopération et notamment Flora Barré ma maîtresse de stage ainsi que Fanélie Carrey-Conte la directrice du pôle. J'ai eu grand plaisir à travailler à leur côté et je souhaite leur faire part de toute ma reconnaissance pour leur aide, leur écoute et leurs conseils durant mes six mois de stage.

Je remercie également toutes les personnes avec qui j'ai pu m'entretenir et échanger afin de faire avancer ma réflexion, je remercie plus particulièrement Jean Huet, Benoit Borrits, Yves Alain Liénard, Mathieu Richard, Julien Noé et Flora Barré.

Je remercie également mon père qui a passé du temps à relire mon mémoire.

Enfin, je tiens également à exprimer ma gratitude envers mon professeur référent, Judith Raoul, pour m'avoir apporté ses conseils lorsque j'en avais besoin.

Table des matières

Remerciements	1
Table des matières	2
Glossaire	4
Introduction	8
I/ Démocratie énergétique et réappropriation citoyenne de l'énergie	12
A) L'émergence du modèle Enercoop face aux défaillances du système énergétique actuel	12
1) Aux origines du nucléaire en France : une gestion technocratique et centralisée	12
2) La libéralisation du secteur énergétique : l'énergie mise dans les mains de l'économie de marché	13
3) Le projet Enercoop face à la libéralisation du secteur de l'électricité	15
B) Les énergies citoyennes au secours de la transition énergétique	15
1) L'émergence du concept d'énergie citoyenne	16
2) Comment Enercoop contribue à la réappropriation sociale/citoyenne de l'énergie	18
C) Enercoop et la démocratie énergétique	21
1) L'Assemblée Générale d'Enercoop	22
2) Limites de cette AG 2017	23
3) Préconisations pour les prochaines AG	26
4) Une dimension participative limitée ?	27
II/ Enercoop : quel projet écologique ?	29
A) Economie sociale et solidaire, Coopérative et l'écologie : quelles affinités ?	29
1) La contribution de l'ESS à la transition écologique	30
2) Réappropriation sociale du travail et écologie : le cas des reprises d'usines en SCOP	31
3) Réappropriation, empowerment et énergies	32
B) La plus-value écologique du projet Enercoop	33
1) Enercoop et le scénario négaWatt	34
2) Enercoop : un simple intermédiaire ?	36
3) L'émergence des "offres vertes" et le facteur différenciant d'Enercoop	37
III/ Le rôle des SCIC dans la gestion de "communs énergétiques"	40
A) Le "commun énergétique"	40
1) Le concept de "commun"	40
2) Quel lien entre commun, ESS et les coopératives ?	41
B) Vers un service citoyen de l'énergie ?	42
3) Les SCIC : une nouvelle manière d'envisager le service public de l'énergie	42
4) Une "délégation coopérative de service public" pour la gestion des communs	

énergétiques ?	44
IV) Idéalisation des coopératives : ?	47
A) Dérives et tensions au sein des coopératives	47
1) Le leurre de la vertu du statut	48
2) Théorie de cycle de vie des coopératives et “déclin coopératif”	49
B) Enercoop “à l’épreuve du business” ?	50
1) Enercoop entre-elle dans une phase de déclin coopératif ?	50
2) Comparaison entre Biocoop et Enercoop	51
C) Le projet politique d’Enercoop : de solides bases pour éviter le glissement vers la phase de déclin coopératif	53
1) Un statut limitant et des chartes limitant le caractère lucratif du projet	54
2) La multiplication des espaces de débat pour rester vigilant	55
3) Une animation dynamique de la vie coopérative	57
4) Un projet économique intimement lié au projet politique	58
Conclusion	60
Bibliographie	62
Annexe	69
Sommaire général	76

Glossaire

Appropriation ou Réappropriation sociale/citoyenne : Le concept d'appropriation sociale ou de réappropriation citoyenne renvoient également à des acceptation différentes : « Au sens premier, l'appropriation peut renvoyer au concept de propriété, notamment économique, des projets et des actifs. En parallèle, dans une perspective sociologique, cette « prise de possession » peut s'étendre aux dimensions psychologiques et sociales : le sentiment de pouvoir influencer une décision ou un objet par son usage. Dans sa perspective géographique, la notion renvoie de plus au fait d'adapter l'objet en question (décision, idée, territoire géographique, objet matériel) à un contexte spécifique, à travers l'action de l'usager »¹.

Source : http://www.iddri.org/Publications/Collections/Idees-pour-le-debat/WP0516_AR_hybridation%20ENR.pdf

Coopérative : « Une coopérative est une association autonome de personnes volontairement réunies pour satisfaire leurs aspirations et besoins économiques, sociaux et culturels communs au moyen d'une entreprise dont la propriété est collective et où le pouvoir est exercé démocratiquement ». Source : <http://www.les-scop.coop/sites/fr/les-scop/culture-scop/principes-cooperatifs>

Coopératives citoyennes d'énergies : « Les coopératives d'énergie citoyennes sont des coopératives agissant dans le secteur de l'énergie. Le plus souvent, elles promeuvent une production d'énergie décentralisée, écologique et indépendante des grandes firmes. C'est là une forme de participation citoyenne, principalement au niveau communal et régional. Elles offrent aux citoyens la possibilité de contribuer à la transition énergétique. En outre, elles proposent des possibilités de placer son argent dans des projets locaux, voire régionaux ».

Source : https://fr.wikipedia.org/wiki/Coopérative_citoyenne_d%27énergie

Délégation coopérative de service public : « Une délégation coopérative de service public (DCSP) est «un contrat par lequel une personne morale de droit public confie la gestion d'un service public dont elle a la responsabilité à un délégataire». Le délégant s'associe à sa gestion en devenant sociétaire de la Société coopérative d'intérêt collectif au côté des autres parties-prenantes librement engagées. Les décisions concernant la gestion de ce bien public font l'objet de discussion entre tous les sociétaires de la coopérative ». Source : http://recma.org/sites/default/files/memoire_cooperation_et_eau_-_jean_huet.pdf

ESS (Économie sociale et solidaire) : « Le terme d'Économie sociale et solidaire regroupe un ensemble de structures qui reposent sur des valeurs et des principes communs : utilité sociale, coopération, ancrage local adapté aux nécessités de chaque territoire et de ses habitants. Leurs activités ne visent pas l'enrichissement personnel mais le partage et la solidarité pour une économie respectueuse de l'homme et de son environnement. Elle souhaite favoriser système économique qui place l'humain et non le capital au coeur du projet. Elle souhaite également développer une activité connecté économique qui réponde aux réelles besoins de la société ». À noter : Derrière la notion «d'économie sociale et solidaire» ou de «coopérative» il peut se cacher des réalités et des structures très différentes, nous sommes loin d'un tout homogène.

Source : <http://www.lalabo-ess.org/+ess+.html>

Energies renouvelables/ fossiles / nucléaires (fissiles) : (1) L'énergie renouvelable désigne les énergies les plus anciennement utilisées par l'humanité. Les énergies

¹ Rüdinger, A. (2016). La transition énergétique par tous et pour tous : quel potentiel d'hybridation pour les projets d'énergies renouvelables ? Working Papers N°05/16, Iddri, Paris, France, 22 p.

renouvelables sont essentiellement tirées des éléments (terre, eau, air et feu) et du soleil. On désigne aujourd'hui par énergies renouvelables un ensemble de filières diversifiées dont la mise en oeuvre n'entraîne en aucune façon l'extinction de la ressource initiale. (2) Les énergie fossile désigne l'énergie produite à partir de composés issus de la décomposition sédimentaire des matières organiques, c'est à dire principalement composés de carbone. (3) L'Énergie nucléaire désigne l'énergie produite par les réacteurs des centrales nucléaires au sein desquels une réaction en chaîne (fission nucléaire avec l'uranium comme matériau fissile) est contrôlée. Source : http://www.dictionnaire-environnement.com/Energie_verte_ID4746.html

Garanties d'origines : Les garanties d'origine (GO) sont des documents donnés aux producteurs par les gestionnaires du réseau électrique qui certifient l'injection d'un mégawatt-heure. Elles peuvent être achetées séparément de l'électricité produite, et permettent de certifier une quantité d'électricité quelconque comme renouvelable. Elles constituent le socle des offres « renouvelable » de la plupart des fournisseurs alternatifs, Enercoop exclue.

Projet d'énergies citoyennes : « On appelle “citoyen” un projet de production d'énergie renouvelable qui ouvre majoritairement son capital au financement collectif et son pilotage aux acteurs locaux, dans l'intérêt du territoire et de ses habitants ». Source : <https://energie-partagee.org/les-projets/les-projets-citoyens/>

Empowerment : « L'empowerment est l'octroi de davantage de pouvoir aux individus ou aux groupes pour agir sur les conditions sociales, économiques, politiques ou écologiques auxquelles ils sont confrontés ». Source : <https://fr.wikipedia.org/wiki/Empowerment>

Démocratie énergétique : « La démocratie énergétique peut être construite autour de trois objectifs larges et stratégiques, plus précisément le besoin de résister au programme dominant des grandes corporations énergétiques et leurs alliés; le besoin de se réapproprier dans la sphère publique des parties de l'économie de l'énergie qui ont été privatisées ou marchandisées ; et le besoin de restructurer le système afin d'accroître massivement l'énergie renouvelable et à faibles émissions de carbone, mettre en œuvre agressivement la conservation de l'énergie, assurer la création d'emplois et de richesses locales, et asseoir le contrôle de la communauté et de la démocratie sur le secteur de l'énergie ». Source : http://www.rosalux.eu/fileadmin/media/user_upload/energydemocracy-fr.pdf

Dérives “capitalistiques” ou dérives des coopératives : Il n'existe pas de définition concernant ces deux notions. Les dérives des coopératives regroupent un ensemble de pratiques : abandon des pratiques de coopération, de pratiques commerciales agressives, écart de rémunération important, prédominance des aspects financiers et économiques, développement commercial au détriment du projet politique, etc. La notion de “dérives capitalistiques” est emprunté à Benoît Borrits dans son livre “Coopératives contre capitalisme”.

Le “Commun” : Le « commun » est construction sociale dans laquelle il y a un processus appropriation sociale d'un bien ou d'un service. N'importe quel sujet (matériel ou immatériel) peut faire parti d'une logique de commun. Dans la logique des communs il n'y a pas un propriétaire mais des usagers qui usent d'un bien, d'un service ou encore d'une ressource. Ces usagers peuvent être consommateurs, producteurs, intermédiaire, etc. Il faut noter que le “commun” n'est pas un “bien commun”. Cette différence est primordiale pour Christian Laval et Pierre Dardot : “Par commun, on entend moins des biens à proprement parler que des institutions qui visent à produire, sauvegarder,

entretenir une ressource destinée à une communauté d'usages, restreinte ou large. L'essentiel est justement que les communs ne sont pas produits mais institués"². Source : Biens communs, Bien de tous, Reporterre, hors série n°3, mars 2016.

Libéralisation du secteur énergétique et l'ouverture du marché :

« Processus par lequel “les activités de transport (exercées par des opérateurs en monopole) et les activités de production et de fourniture d'électricité (exercées par plusieurs opérateurs) ont été séparées juridiquement” et par lequel “les activités de production et de commercialisation sont aujourd'hui « dérégulées », c'est-à-dire ouvertes à la concurrence”. La libéralisation du marché de l'électricité en France se concrétise par la liberté de choix du fournisseur pour les consommateurs, la liberté d'établissement pour les producteurs et la fin des tarifs réglementés de vente ». Source : <http://www.entreprises.cci-paris-idf.fr/web/environnement/air-energie/gerer-energie/liberalisation-marche-energie>

Mixe énergétique : « Le terme de mix énergétique désigne la répartition des différentes sources d'énergies primaires utilisées pour les besoins énergétiques dans une zone géographique donnée. Il inclut les énergies fossiles (brut (pétrole), gaz naturel, charbon), le nucléaire, les déchets non renouvelables et les diverses énergie renouvelable (bois énergie, biocarburant, hydraulique, éolien, solaire, géothermie, pompes à chaleur, déchets renouvelables, biogaz) ».

Source : <http://www.planete-energies.com/fr/medias/decryptages/qu-est-ce-que-le-mix-energetique>

Pondération de vote : « Système de vote qui permet d'équilibrer les intérêts des différents collège de vote lors d'une Assemblée Générale. La loi autorise les rédacteurs de statuts Scic à pondérer les voix en affectant à chaque collège de vote un pourcentage au minimum de 10% et au maximum de 50% ». Source : <http://www.les-scic.coop/sites/fr/les-scic/FAQ/Assemblee-generale>

SCIC : « Les Sociétés Coopératives d'Intérêt Collectif (Scic) sont des sociétés anonymes (SA), des sociétés par actions simplifiées (SAS) ou des sociétés à responsabilité limitée (SARL) à capital variable régies par le code du commerce. Elles ont pour objectif la production ou la fourniture de biens et de services d'intérêt collectif, qui présentent un caractère d'utilité sociale. Les SCIC ont trois caractéristiques : (1) L'égalité d'ambition entre la qualité d'un service économique et des objectifs d'intérêt collectif (2) Le multisociétariat : la Scic permet d'associer autour d'un même projet des acteurs multiples dont des collectivités publique (3) Son mode d'organisation qui repose sur des principes de solidarité et de démocratie, et sur le principe 1 associé = 1 voix, avec la possibilité de pondération des voix ».

Source <http://www.les-scic.coop/sites/fr/les-scic/les-scic/qu-est-ce-que-une-scic.html>

Sobriété énergétique : la sobriété tout d'abord, qui consiste à interroger nos besoins puis agir à travers les comportements individuels et l'organisation collective sur nos différents usages de l'énergie, pour privilégier les plus utiles, restreindre les plus extravagants et supprimer les plus nuisibles. Source : https://negawatt.org/IMG/pdf/150505_partie1_demarche-methodologie.pdf

Rescoop : La Fédération européenne des coopératives d'énergie renouvelable (REScoop.eu)

Rescoop Plus : Rescoop Plus est un projet visant à étudier dans quelle mesure et pourquoi les consommateurs des coopératives fourniture d'énergie consomment en moyenne moins d'énergie qu'un consommateur chez un fournisseur «classique » mais qui aussi à à partager des outils et bonnes pratiques qui permettront aux coopératives d'aider leurs consommateurs à réduire davantage leur consommation.

² Biens communs, Bien de tous, Reporterre, hors série n°3, mars 2016.

Rescoop MECISE : Le programme REScoop MECISE (Mobilizing European Citizens to Invest in Sustainable Energy), réunit six coopératives d'énergies renouvelables (ou REScoops) bien établies de quatre pays européens développant des projets d'énergie renouvelable et d'efficacité énergétique. Ces REScoops mettent en œuvre des approches novatrices afin de faciliter des investissements concrets des citoyens européens et d'autorités locales.

Vie coopérative : La vie coopérative est garante du respect des dispositions statutaires de la coopérative. Elle favorise le renouvellement des administrateurs, et la participation des sociétaires aux décisions de l'AG. Elle s'assure de la bonne information des sociétaires via notamment le rapport de gestion, le rapport d'activités (notamment en perspective de la révision coopérative). Elle trouve un cadre légal aux initiatives de ses sociétaires. Le rôle de la vie coopérative est de faire vivre la gouvernance partagée, elle rend transparents les processus de décisions. Elle organise la contribution de chaque sociétaire quelque soit sa catégorie aux processus de décision, et ce, à plusieurs moments (information, débat, arbitrage). Pour cela, elle utilise les outils adaptés d'intelligence collective notamment. Source : Séminaire vie coopérative.

Introduction

Présentation d'Enercoop

Enercoop est un fournisseur d'électricité d'origine renouvelable qui a pour objectif d'accélérer la transition énergétique et de promouvoir un système énergétique alternatif. Enercoop a été créée en 2005 par un groupe de travail composé de personnes issues du monde des énergies renouvelables (le CLER, Hepsul,...), du secteur de l'économie sociale et solidaire (Biocoop, la NEF) mais aussi d'associations de défense de l'environnement (Greenpeace, Les Amis de La terre, Agir pour l'environnement). C'est donc une structure qui s'inscrit dans différents mouvements et qui regroupe une diversité de sensibilités.

Enercoop est une entreprise privée et non une association, mais elle porte un projet politique et militant. Une des spécificités d'Enercoop par rapport à ses concurrents est d'être une coopérative et plus précisément une SCIC (Société Coopérative d'Intérêt Collectif), du fait de son caractère coopératif elle est reconnue d'utilité sociale et d'intérêt collectif. Elle développe une activité économique qui place l'humain et non le capital au cœur de son projet, elle n'est donc pas dans une logique de maximisation du profit. Enercoop entend également favoriser une activité qui réponde aux besoins de la société et qui soit ancrée dans les territoires. Enercoop a également vocation à promouvoir une réappropriation citoyenne des questions énergétiques et s'inscrit dans une logique d'éducation populaire.

Enercoop souhaite promouvoir un système décentralisé dans lequel les coopératives sont au plus proches des consommateurs et des sociétaires. Enercoop est donc actuellement constitué d'un réseau de 10 coopératives (9 coopératives locales décentralisées et une coopérative nationale historique située à Paris dans laquelle le stage a été effectué).

Actuellement, le réseau Enercoop compte plus de 27 000 sociétaires répartis dans les collèges de vote suivants (notons que toutes les coopératives du réseau n'ont pas les mêmes catégories de collège) : producteurs indépendants d'énergie renouvelable, consommateurs, porteurs du projet, collectivités territoriales et ELD (Entreprise locale de distribution), partenaires, salariés. Ces sociétaires détiennent le capital d'Enercoop et participent à la gouvernance de la coopérative. Les sociétaires ont un poids politique égal quelque soit le capital investi selon le principe "une personne = une voix". L'idée est de promouvoir un modèle démocratique qui permet aux différentes parties

prenantes de débattre des orientations stratégiques de la coopérative notamment lors de l'Assemblée Générale annuelle.

En plus d'avoir un projet écologique, Enercoop est une coopérative qui cherche à innover dans la gouvernance et le management d'entreprise. Le réseau Enercoop s'efforce d'avoir un fonctionnement démocratique et de favoriser la coopération entre ses membres (notamment au sein des salariés) à travers l'utilisation des outils de gouvernance partagée et de techniques d'animations innovantes favorisant l'intelligence collective.

Présentation des missions de stage

Le stage de 6 mois effectué à Enercoop national s'est déroulé au sein du pôle coopération et plus précisément aux côtés de la chargée de vie coopérative. Les thématiques de notre stage étaient l'animation de la vie coopérative et du multi-sociétariat, la réappropriation citoyenne des questions énergétiques et l'implication des sociétaires dans le projet de la coopérative. Il nous a été demandé de travailler sur le développement d'un réseau d'ambassadeurs Enercoop en Île de France afin de promouvoir Enercoop sur le territoire francilien et de permettre à nos sociétaires actifs de s'engager dans le projet Enercoop. Pour cela nous avons mis en place un plan d'action et de formation dans le but de dynamiser le réseau des sociétaires Franciliens. Dans ce cadre, nous avons organisé des événements et des formations destinés aux sociétaires avec pour objectif qu'il se réapproprient les enjeux de la coopérative. Nous avons également travaillé sur l'élaboration d'outils de mobilisation et de supports pédagogiques pour faciliter l'implication des sociétaires (kit de mobilisation, kit de stand, notes pédagogiques). Une autre partie de notre stage était consacrée à l'organisation de l'Assemblée Générale d'Enercoop (suivi des livrables, vote en ligne, logistique, élaboration de la programmation, organisation d'ateliers) qui est un moment clé pour la vie démocratique d'une coopérative.

Pourquoi avoir choisi d'effectuer mon stage à Enercoop ?

Après avoir travaillé plus d'un an dans le secteur associatif (notamment à Attac France), l'objectif était acquérir une expérience dans une entreprise privée tout en restant dans un environnement relativement militant. L'objectif était également de travailler pour une structure faisant partie de l'ESS (Économie sociale et Solidaire) et d'améliorer mes connaissances du secteur des énergies renouvelables. Ce stage nous a permis d'avoir une réflexion sur la démocratie en entreprise, sur le rôle des coopératives dans la transition sociale et écologique et plus globalement sur les enjeux liés

aux coopératives et à la transition énergétique. Dans le cadre de nos missions de stage nous avons été amenés à nous approprier le projet politique d'Enercoop et à nous familiariser avec les éléments de langage ou notion qui lui sont associés : “service citoyen de l'énergie”, “100 % coopératif”, “circuit court de l'énergie”, “parties prenantes”, etc. Ce mémoire de stage et les lectures que nous avons entrepris nous ont permis de prendre du recul sur les missions qui nous ont été confiées, sur les notions que nous avons à manipuler et donc d'avoir une approche réflexive sur notre travail. Les axes qui seront développés ci-dessous sont le fruit d'une réflexion issue d'échanges avec des salariés ou des sociétaires et s'appuient sur un travail de lecture nous entrepris lors de cette année universitaire. Les propos qui seront développés essaient autant que possible d'articuler des références théoriques, notre expérience pratique au sein d'Enercoop et une réflexion plus personnelle.

Problématisation

Le modèle énergétique défendu par Enercoop est porteur d'un projet politique ambitieux. En effet, Enercoop souhaite promouvoir « une société dans laquelle chacun peut accéder à une énergie 100 % renouvelable ; un modèle sobre en énergie, local, organisé dans le cadre d'une gouvernance partagée, transparente et démocratique »³. Enercoop se pose comme une alternative au modèle énergétique actuel qui est très centralisé et qui est basé essentiellement sur des énergies fossiles et fossiles qui sont profondément polluantes pour la planète. Il s'agit également de sortir de notre état d'ébriété énergétique et de développer un modèle énergétique favorisant la sobriété et l'efficacité énergétique. Pour cela Enercoop entend développer un modèle énergétique basé sur des circuits courts de l'énergie avec des coopératives ayant un fort ancrage territorial afin de sortir de la logique de surconsommation qui a été favorisée par un modèle fortement centralisé. La sortie de ce modèle ne se fera pas sans une forte mobilisation citoyenne, c'est pourquoi Enercoop souhaite donner aux citoyens les clés de leur modèle énergétique avec l'idée que la transition énergétique doit être sous contrôle citoyen. Le modèle coopératif revendiqué par Enercoop est censé permettre l'émergence d'un modèle énergétique démocratique et doit favoriser la réappropriation citoyenne de l'énergie en opposition à un modèle énergétique opaque et dont les citoyens sont désintéressés. Quelles sont les pistes pour un modèle énergétique plus démocratique et plus écologique ? Comment et pourquoi les citoyens doivent s'impliquer dans leur modèle énergétique et comment penser cette réappropriation citoyenne du secteur de l'énergie ? Dans quelle mesure cela peut-il contribuer à une

³ Le projet Enercoop. Disponible sur : <http://www.enercoop.fr/decouvrir-enercoop/notre-projet>

accélération du développement des énergies renouvelables ? Le modèle Enercoop est-il porteur d'une transformation radicale de notre société?

Avec plus de 47 000 clients et 127 producteurs, Enercoop n'est pas encore en capacité de produire un changement systémique et la coopérative a encore du chemin à parcourir avant de devenir le modèle de référence en France. Conscient de cette nécessité de peser davantage dans le débat public, Enercoop a fait le choix d'amorcer une phase ambitieuse de développement commercial et de changement d'échelle. Dans son plan d'action stratégique "CAP 2020" adopté en 2014, la coopérative se fixe pour objectif de compter 150 000 clients d'ici à 2020. Si le développement de la coopérative est indispensable pour lui permettre de peser dans le débat public et pour avoir un impact significatif, le choix de changement d'échelle n'est pas neutre, il aura des conséquences importantes sur l'avenir de la coopérative et pose donc de nombreuses questions. Est-ce que à terme Enercoop serait en mesure de remplacer les mastodontes de l'énergie tel que Engie ou EDF ? Est-ce que c'est souhaitable ? De nombreuses coopératives ayant fait le choix du changement d'échelle ont connu un "déclin coopératif" et des "dérives capitalistes". Si le choix du changement d'échelle est cohérent vis à vis de la forte ambition politique et commerciale du projet Enercoop nous pouvons nous demander si ce choix ne risque pas d'impacter le projet politique original d'Enercoop, notamment dans un contexte concurrentiel fort. Pour réfléchir à ces questions, nous nous appuyerons sur les missions effectuées lors de ce stage, à savoir l'animation de la vie coopérative au sein d'Enercoop. Nous verrons en quoi l'animation de la vie coopérative est un élément clé du projet politique qui vise une transition énergétique sous contrôle citoyen. Nous verrons que le statut coopératif, bien qu'il soit important, ne protège en rien des "dérives capitalistes" et que c'est la vitalité de la vie coopérative, l'implication des sociétaires dans le projet politique qui sont primordiales pour garantir la transition vers un modèle énergétique plus démocratique.

Nous reviendrons tout d'abord sur les notions de démocratie énergétique et de réappropriation citoyenne de l'énergie en nous penchant sur le cas d'Enercoop. Nous verrons pourquoi le modèle coopératif est un élément fondamental de cette réappropriation et dans quelle mesure le modèle Enercoop et notamment la réappropriation sociale de l'énergie peut servir d'accélérateur de la transition énergétique. Ensuite nous verrons en quoi les SCIC et le multi-sociétariat sont pertinents pour la gestion des communs énergétiques et comment cela peut contribuer à faire émerger une nouvelle manière d'envisager les services publics de l'énergie. Enfin, nous nous demanderons si le projet politique d'Enercoop ne risque pas de se déliter dans le cadre d'un changement d'échelle et

nous verrons comment une vie coopérative dynamique peut permettre de limiter les risques de “déclin coopératif”.

I/ Démocratie énergétique et réappropriation citoyenne de l'énergie

Depuis des dizaines d'années, collectifs citoyens, associations écologistes et des coopératives comme Enercoop soulignent la nécessité de repenser notre système énergétique. Ils dénoncent un système énergétique opaque qui a été élaboré non démocratiquement et plaide pour une réappropriation sociale du modèle énergétique par les citoyens. Cette réappropriation est nécessaire pour différentes raisons. Tout d'abord il s'agit d'un secteur trop fondamental pour qu'il échappe au débat démocratique, le secteur énergétique doit être géré de façon plus démocratique et avec plus de transparence. Ensuite, les conséquences de notre système énergétique sont trop importantes, notamment en terme écologique pour qu'il soit soumis à la simple logique du profit ou de la libre concurrence. Ce système énergétique ne doit pas non plus faire l'unique objet d'une gestion technocratique loin de la scène publique et du regard des citoyens. C'est pourquoi Enercoop défend l'idée d'une réappropriation citoyenne des questions énergétiques et souhaite promouvoir un modèle énergétique plus démocratique plus à même de répondre aux exigences écologiques.

A) L'émergence du modèle Enercoop face aux défaillances du système énergétique actuel

1) Aux origines du nucléaire en France : une gestion technocratique et centralisée

Le travail d'investigation entrepris par Nicolas Lambert qui a été adapté et mis en scène dans une pièce de théâtre intitulée “Avenir radieux, une fission française”⁴ illustre bien l'idée selon laquelle

⁴ Lambert Nicolas, Avenir radieux : Une fission française, Théâtre de Belleville, vue en mai 2017. Une pièce militante, mais tous les propos de l'acteur durant la pièce ont été réellement prononcés dans une interview, un débat ou un

le choix du nucléaire en France et plus globalement de notre modèle énergétique est le fruit d'une gestion technocratique centralisée et relativement occulte. Si la complexité de ce secteur explique en partie ce constat, il faut noter qu'il n'y a jamais eu réellement une volonté d'ouvrir le débat en France quant au modèle énergétique français et que le développement du nucléaire civile est étroitement lié au développement du programme nucléaire militaire français. Le choix de lancer le programme nucléaire n'a fait que très peu l'objet de débat démocratique. Pour Yves Alain Liénard, président d'Enercoop Languedoc Roussillon « la création d'EDF et la nationalisation des multiples installations et du réseau de distribution à la sortie de la seconde guerre mondiale répondait à un impératif de redressement économique et d'harmonisation de l'offre. Le pendant de cette volonté d'offrir à tous l'avantage du courant électrique se décline par une forte concentration des lieux de décision et des moyens de production. Dans cette période de (re)construction, où le progrès et les ressources paraissent inépuisables on se concentre sur l'accroissement de l'offre en énergie, estimant que la consommation sera exponentielle »⁵.

Ce modèle énergétique centralisé se prêtait bien à la période de reconstruction d'après mais ce modèle est désormais dans l'impasse et ne permet pas de répondre au nouveau défi du XXIème siècle, à savoir la nécessaire transition écologique. Nous avons aujourd'hui conscience de la finitude du monde et nous savons que notre politique énergétique a des conséquences néfastes pour la planète. Au regard des risques que font peser les énergies fossiles et fissiles sur l'environnement, les choix en matière de politique énergétique devraient davantage faire l'objet de décisions démocratiques. C'est pourquoi le nouveau modèle énergétique souhaité par Enercoop est plus démocratique et plus transparent, il s'inscrit dans une logique de décentralisation et de gouvernance partagée et enfin il entend développer une activité économique en tissant des liens avec acteurs locaux et non pas en étant déconnecté des territoires.

2) La libéralisation du secteur énergétique : l'énergie mise dans les mains de l'économie de marché

Si un modèle étatique centralisé ne convient pas pour amorcer une transition énergétique sous contrôle citoyen, la réponse de l'économie de marché ne semble pas non plus pertinente. Après guerre, EDF est créé avec la volonté que l'énergie devienne un service public ce qui a conduit à la

discours.

⁵ Liénard Yves-Alain, mai 2016, Le service citoyen de l'énergie ou le paradigme des « communs » appliqué au service de l'énergie.

nationalisation du secteur de l'électricité (réseau et fournisseur). La privatisation d'EDF a été décidée dans les années 1980-90 et le secteur énergétique a été libéralisé en 2007 suite à la loi sur la modernisation du secteur de l'électricité qui a conduit à la séparation des différentes activités du secteur de l'électricité (transport, transformation, commercialisation, production). Ainsi, depuis 2007 les usagers du réseau électrique peuvent choisir "librement" leur fournisseur d'électricité (il en existe plus d'une vingtaine à l'heure actuelle) en faisant jouer la concurrence. Cette libéralisation s'inscrit dans le cadre européen et avait pour objectif affiché de faire baisser le prix de l'énergie : « En Europe, les gouvernements ont aussi voulu sortir de la stratégie des monopoles d'États sur les enjeux de l'énergie en libéralisant pour favoriser la compétition entre les différents acteurs présumant une baisse du prix de l'énergie. Or c'est tout le contraire qui s'est produit. Des actionnaires privés de grandes entreprises se sont servis au passage »⁶.

Nous sommes passés d'une logique de développement industriel et de service public à une logique d'économie de marché dans laquelle prime le court terme et la recherche de profit. Cette logique n'est pas compatible avec le déploiement d'une stratégie de transition énergétique ambitieuse telle que proposée par le scénario négaWatt 2017-2050. Le modèle de transition énergétique proposé par l'association négaWatt et sur lequel Enercoop s'appuie suppose une vision de long terme, une logique de décloisonnement des acteurs et une priorité donnée à la sobriété énergétique. Or, la libre concurrence et la privatisation du secteur de la fourniture en énergie ne favorise pas en effet la sobriété énergétique : « Aucune compagnie n'a intérêt à ce que la consommation diminue. Leur raison d'être, c'est de faire du bénéfice »⁷. Pour le réseau de l'AITEC (l'Association internationale de technicien, expert et chercheur) le choix de faire confiance au marché dans le secteur de l'électricité est une aberration dans la mesure où « il accentue les risques de spéculation et ne répond en rien aux enjeux de solidarité ni à ceux de développement durable. Le droit à l'énergie, sa garantie dans le long terme et dans le respect de l'écosystème impliquent des priorités et des critères bien différents de ceux dictés par la logique de profit »⁸. C'est dans l'optique de contrer cette logique que le projet Enercoop est né.

⁶ Favreau Louis et Hébert Mario, 2012, La transition écologique de l'économie, Presse de l'université du Québec, p.78

⁷ Du Roy Yvan, 2007, Ouverture à la concurrence et privatisation d'EDF : gare à l'électrocution ! Basta!

⁸ AITEC, Non à la libéralisation du secteur électrique, 16 mars 2007.

3) Le projet Enercoop face à la libéralisation du secteur de l'électricité

De nombreux mouvements sociaux et associations se sont battus à l'époque contre la libéralisation du marché de l'électricité, la privatisation d'EDF et pour la sauvegarde du service public de l'énergie. Face à l'échec de cette lutte : « de nombreuses organisations ont réagi en créant la coopérative Enercoop d'une part pour éviter que le marché de l'électricité en France ne tombe aux mains que d'actionnaires à la recherche unique de profits financiers d'une part et d'autre part pour concrétiser et amorcer la sortie du nucléaire que EDF et donc l'Etat ont imposé aux français sans les consulter »⁹.

Les initiateurs du projet Enercoop entendaient donc développer un modèle économique avec une exigence de transparence et des objectifs qui dépassent la simple recherche de profit. L'idée était donc de porter un modèle énergétique s'inspirant du cadre de l'économie sociale et solidaire et des principes coopératifs (lucrativité limitée, démocratie, ancrage local et proximité du service, transparence, solidarité, etc). Dans ce cadre la rémunération du capital est faible, les profits dégagés sont directement réinvestis dans le projet coopératif et le financement est maîtrisé par des acteurs locaux qui peuvent être les citoyens et/ou collectivités locales. C'est ici que les notions d'énergies citoyennes, de réappropriation et de démocratie énergétique prennent sens.

B) Les énergies citoyennes au secours de la transition énergétique

Face à l'urgence climatique, de nombreux pays se sont lancés dans une transition énergétique à grande échelle, mais celle-ci reste relativement timide dans l'hexagone. Le poids du nucléaire reste prédominant¹⁰ en France et les objectifs¹¹ en matière d'énergies renouvelables seront difficiles à atteindre sans un investissement public massif (cf Annexe 3 : mixe énergétique Français). Devant ce sentiment de manque de réactivité politique, de nombreux projets d'énergies citoyennes dont le

⁹ Martin Guy, Paquin Pascal, FlipoFabrice, octobre 2011, Enercoop, une alternative à promouvoir ?

¹⁰ En 2015, la part du nucléaire dans la production d'électricité en France en 2015 s'élève à 76,3 %, la part des énergies renouvelables à 17,4 %, et 6,2 % de notre l'électricité est produite à partir d'énergies fossiles (Source RTE)

¹¹ La loi TCEV a pour objectif de porter la part des énergies renouvelables à 30% d'ici à 2030 et de faire diminuer la part des énergies fossiles à 50% d'ici à 2025.

projet Enercoop ont émergé dans le but d'associer les citoyens à la transition énergétique.

1) L'émergence du concept d'énergie citoyenne

Au XXème siècle les citoyens étaient réduits à la posture de consommateurs d'énergies passifs et obligés. En effet, ils ne disposaient que d'une liberté très réduite concernant leur consommation énergétique, ils devaient souscrire à un abonnement réglementé auprès d'EDF qui prenait seul les décisions concernant les choix d'investissements et les orientations stratégiques de l'entreprise. Aujourd'hui la plupart des citoyens et consommateurs s'inscrivent toujours dans ce schéma. Néanmoins face à l'urgence écologique et porté par une volonté de participation citoyenne grandissante, d'autres modèles émergent. Les consommateurs ont une offre plus élargie et certaines structures associatives ou coopératives permettent à leurs clients de "choisir leur énergie" et de s'impliquer dans l'entreprise via une participation au capital de l'entreprise ou en participant à la gouvernance. C'est dans ce contexte que nous avons vu naître le principe "d'énergies citoyennes" dont l'objet est d'impliquer les acteurs locaux (citoyens, collectivités) aux projets énergétiques dans le cadre d'un ancrage territorial. L'idée est développer une énergie "par" et "pour" les citoyens. Les citoyens se transforment ainsi en "Consom'acteur" et prennent part ainsi à la réflexion sur leur modèle énergétique grâce à un processus "d'empowerment". Nous parlons ici de réappropriation citoyenne dans le sens où les citoyens ont l'opportunité dans le cadre de la mise en oeuvre de participer "financièrement" mais également de participer à la conception voir à la gestion du projet en lui-même.

L'Ademe retient pour ses études la définition suivante concernant les projets d'énergies citoyennes « tout projet pour lequel des particuliers ont pu s'investir de manière très large : dans son financement, son montage et/ou dans sa gouvernance en cours de fonctionnement. Les projets peuvent avoir été initiés par des citoyens, des développeurs professionnels et/ou des collectivités »¹². Il faut noter que l'ADEME parle dans sa définition avant tout de projets de production d'énergies renouvelables, Enercoop est fournisseur d'électricité et ne développe pas aujourd'hui directement de projet de production. Les projets citoyens d'énergie renouvelables font échos à l'ambition des grands principes du droit de l'environnement. En effet, la déclaration de Rio et l'article 7 de la charte de l'environnement définissent un principe de participation et d'information du public dans

¹² Devisse Jean-Stéphane, Gilbert Olivier, Reix Fabien, 2016, Quelle intégration territoriale des énergies renouvelables participatives ? Rapport ADEME, p.4

l'élaboration des décisions publiques ayant une incidence sur l'environnement¹³. Dans cette perspective, le principe de participation à la transition écologique et au développement durable légitime la réappropriation citoyenne et le développement de projets énergétiques dans lesquels les citoyens prennent part à la gouvernance et/ou au financement. Il s'agit donc d'intégrer les acteurs locaux, les citoyens et les collectivités dans des projets énergétiques ayant un fort ancrage territorial afin de réfléchir collectivement à l'impact de notre modèle énergétique pour l'environnement.

Les projets d'énergies citoyennes comme Enercoop ont plusieurs intérêts. Tout d'abord, il s'agit de développer des projets favorisant la réappropriation sociale ou citoyenne de l'énergie, ce qui permet aux citoyens de monter en compétence sur les questions énergétiques et donc de participer aux décisions concernant les projets énergétiques de son territoire. Ensuite, les projets d'énergies citoyennes se font dans le cadre d'une gestion décentralisée et dans une logique de proximité ce qui permet de répondre au mieux aux besoins des habitants et du territoire. Enfin, les énergies citoyennes participent à la transition écologique et sociale à travers des projets visant à développer une activité économique locale et soutenable.

Il faut noter que le concept d'énergies citoyennes reste flou dans la mesure où la dimension participative renvoie à des réalités différentes d'un projet à l'autre : simple participation au capital, implication dans la gouvernance de l'entreprise, participation aux réunions du collectif,... L'ADEME retient la définition suivante : « Cette participation peut concerner la dette, ou le capital du projet, et ce, dans tout type de proportion. Elle peut également donner droit de vote ou pas dans la structure accueillant le financement, et ce, également dans tout type de proportion. Enfin, elle peut être directe, avec un financement procuré par les citoyens en tant que personnes physiques, ou indirecte, avec un financement apporté par une structure intermédiaire (dont ils sont associés) ou une collectivité (qui les représente) »¹⁴. Nous verrons, dans le cas d'Enercoop la dimension participative est également présente mais renvoie également à des réalités différentes dans la mesure où les sociétaires de la coopérative n'ont pas le même degré d'engagement.

Dans certains pays comme l'Allemagne ou encore le Danemark les projets d'énergies citoyennes ont participé à l'accélération de la transition énergétique. Pour Naomi Klein, « l'essor fulgurant des énergies renouvelables en Allemagne témoigne de la pertinence de ce modèle [...] Cette politique a

¹³ Principes de la déclaration de RIO (1992) et Charte de l'environnement (2004)

¹⁴ ADEME 2015, POIZE, N., Etude du cadre législatif et réglementaire applicable au financement participatif des énergies renouvelables. Rhônalpénergie-Environnement. Rapport d'étude 1510C0042 pour l'ADEME

encouragé des acteurs modestes et étrangers au monde de la grande entreprise, tels des agriculteurs, des municipalités, et de nouvelles coopératives, à se lancer dans la production d'électricité. S'en est suivie une décentralisation non seulement de l'électricité mais aussi du pouvoir politique et de la richesse : environ la moitié des installations allemandes consacrées aux énergies renouvelables appartiennent aujourd'hui à des agriculteurs, à des associations de citoyens et près de 900 coopératives »¹⁵. Bien sûr un tel développement n'est possible que dans le cadre d'une politique nationale ambitieuse et volontariste. Autrement dit, les alternatives citoyennes comme le projet Enercoop doivent être accompagnées d'une forte intervention des pouvoirs publics et d'une réglementation adéquate. En France, le développement des énergies citoyennes est freiné par le cadre réglementaire et les oligopoles autour de l'énergie. C'est pourquoi Enercoop effectue un travail de plaidoyer en partenariat avec d'autres structures de l'ESS ou associatives afin de faire évoluer la loi française à ce sujet.

2) Comment Enercoop contribue à la réappropriation sociale/citoyenne de l'énergie

Que fait concrètement Enercoop pour permettre aux citoyens et à ses sociétaires de s'approprier les questions énergétiques ? La mission du stage était précisément de travailler sur cette question afin de permettre aux sociétaires d'Enercoop de s'approprier le projet politique de la coopérative et de comprendre les enjeux de la transition énergétique qui permettront à terme une appropriation sociale du modèle énergétique par les citoyens. Pour favoriser l'implication de ses sociétaires Enercoop met en place différentes choses. Tout d'abord les coopératives du réseau Enercoop organisent régulièrement des formations, des portes ouvertes, des webinaires (formation en ligne), et différents événements pour former ses sociétaires sur les questions énergétiques. Enercoop essaye également de fournir des outils et les informations nécessaires pour permettre aux sociétaires de la coopérative de s'approprier le modèle Enercoop avec l'idée que « chacun peut contribuer, à sa façon et selon ses envies et disponibilités, à la diffusion de ce projet »¹⁶.

a) Les ambassadeurs Enercoop

Ambassadeurs, sociétaires actifs, correspondants locaux, quelle que soit la terminologie, chaque SCIC Enercoop a développé un réseau de relais, avec des formations, des rendez-vous réguliers

¹⁵ Klein Naomi, 2015, Tout peut changer, Actes Sud, p.156

¹⁶ <https://languedoc.enercoop.fr/content/rencontres-locales-ambassadeurs-automne-2017>

dans le cadre d'une stratégie de maillage territorial afin de dynamiser la vie coopérative. La vie coopérative suscite, organise, facilite la pluralité des engagements des sociétaires au regard des besoins de la coopérative. Le but est d'accompagner la montée en compétences des sociétaires qui le souhaitent sur le projet Enercoop toujours selon l'idée que chaque sociétaire peut contribuer s'il le souhaite à la diffusion de ce projet.

Il n'existe pas de séparation stricte entre les sociétaires actifs et les autres sociétaires, mais il est communément admis qu'un sociétaire peut être considéré comme actif lorsque celui-ci a suivi au minimum une journée de formation et qu'il s'implique régulièrement dans des événements afin de promouvoir Enercoop (salons, festivals, village Alternatiba, etc) ou dans d'autres activités proposées par la coopérative. Les sociétaires actifs n'ont pas des rôles clairement définis mais un travail a été effectué afin de clarifier les actions pouvant être mises en place par les ambassadeurs et pour identifier comment les sociétaires pourraient s'investir concrètement dans le développement de la coopérative (cf Annexe 6 : "Liste des actions pouvant être mises en place par les ambassadeurs Enercoop").

La formation des sociétaires et la création d'une communauté d'ambassadeurs répond à plusieurs objectifs : (1) Permettre aux sociétaires de se réapproprier les enjeux liés à la transition énergétique. (2) Permettre aux sociétaires de comprendre les enjeux propres au fonctionnement de leur coopérative. Les votes des résolutions lors de l'Assemblée Générale, pour être effectués en connaissance de cause, nécessitent une bonne compréhension du projet. Ce n'est qu'à condition d'être bien formés et informés que les sociétaires pourront s'impliquer et participer activement dans le projet coopératif. (3) Permettre aux sociétaires de participer au développement commercial et économique de la coopérative. La formation et l'information des sociétaires est primordiale pour une coopérative : « Pour exercer son pouvoir de décision, chaque associé a besoin d'être formé et informé sur l'entreprise, sa stratégie, son projet politique, ses activités, son organisation, son histoire »¹⁷.

b) La création d'une communauté d'ambassadeurs Enercoop en Île de France

Pour répondre à ces objectifs, il nous a été demandé dans le cadre de notre stage de réfléchir à la structuration d'une communauté d'ambassadeurs (sociétaires actifs) en Île de France. Dans quel contexte s'inscrit ce projet ? Le service communication d'Enercoop a régulièrement proposé des

¹⁷ La Manufacture coopérative, Faire société : le choix des coopératives, 2014, p. 67.

formations “à la tenue de stand” avant des événements qui requièrent la présence de bénévoles. Cependant, il n'y a jamais eu à proprement parlé d'animation de ce vivier de sociétaires formés. Il s'agissait plutôt d'une mobilisation au coup par coup, selon les besoins, sans volonté de créer un réseau et des ambassadeurs autonomes pouvant s'impliquer dans le projet de la coopérative. Actuellement, il n'existe donc pas de réseau d'ambassadeurs Enercoop en Île de France et les possibilités de s'impliquer restent faibles pour les franciliens alors même que l'on perçoit une très forte demande de leur part. Il nous a donc été demandé de réfléchir à plusieurs pistes pour permettre aux sociétaires de s'impliquer et de participer au projet politique autrement qu'en étant simple détenteur de capital. Les enjeux et objectifs du réseau ambassadeur Île de France étant transversaux, cette réflexion a été menée en étroite collaboration avec le pôle communication et le pôle commercial.

La communauté Enercoop Île de France devrait se composer d'ici un an ou deux d'un noyau solide d'ambassadeurs formés et autonomes répartis sur toute l'île-de-France. Les ambassadeurs pourraient être amenés à se structurer en groupes locaux, qui se constitueraient dans les zones où Enercoop a un fort ancrage local et où des sociétaires ont réussi à insuffler une forte dynamique. Il faut noter que ce plan d'action fait parti d'une stratégie plus globale de la vie coopérative dans laquelle d'autres pistes sont proposées pour permettre aux sociétaires de s'impliquer.

Pour lancer cette communauté et insuffler une dynamique en Île de France, il nous a été demandé d'organiser des temps d'échanges et de formations destinés à nos sociétaires qui souhaitent s'impliquer. Les journées de formations et les portes ouvertes organisées dans le cadre de ce stage sont censées permettre aux sociétaires de monter en compétences sur les questions énergétiques et de mieux connaître le fonctionnement d'Enercoop. Il s'agit également de constituer une communauté de sociétaires franciliens et un réseau d'ambassadeurs pro-actifs, dynamiques, relativement autonomes, formés et disponibles pour représenter Enercoop dans le cadre d'événements externes qui auront lieu à tout au long de l'année (les villages Alternatiba, la Fête des possibles, etc). Ce réseau d'ambassadeur répond donc à des objectifs politique mais également à des objectif de développement commercial, les deux étant intimement liés. Mais il permet également aux sociétaires de concrétiser leur engagement à travers diverses actions (stands, groupes locaux) en vue de soutenir le développement de la coopérative et augmenter sa visibilité.

En dehors de la tenue de stand ou de la participation à des formations, les possibilités d'implication

restent relativement faibles pour le moment. Mais la stratégie concernant la vie coopérative d'Enercoop nationale est plus ambitieuse : « Selon les disponibilités, les envies des sociétaires, et les moyens qu'on se donne, on pourrait imaginer beaucoup plus : des groupes géographiques organisés qui auraient une réelle plus-value dans le lien avec le territoire (relais vers les élus, vers des prospects professionnels, vers de nouveaux site d'approvisionnement etc.), des groupes thématiques de réflexion prospective (sur l'autoconsommation, sur les smart grid, ou tout autre domaine d'innovation où certains sociétaires ont des connaissance poussées), des hackathons (des développeurs volontaires se réunissant pour faire de la programmation informatique collaborative), sans compter les idées que nous n'avons pas encore eues ! Accompagnée d'un effort de consultation sur les choix stratégique de la coopérative (dont les modalités sont encore à inventer pour cette communauté de 14000 sociétaires), cette vie coopérative riche permettrait d'encore développer la dimension démocratique de la gouvernance d'Enercoop »¹⁸. La vie coopérative est donc élément essentiel du projet politique d'Enercoop dans le sens où la vie coopérative développe le lien social en proposant des moments (in)formels et conviviaux où les sociétaires de différentes catégories se rencontrent et apprennent à se connaître. La vie coopérative favorise la prise d'initiatives des sociétaires dans le cadre du projet collectif, elle favorise l'interconnaissance pour générer la confiance nécessaire à la coopération. Et la coopération est un modèle alternatif à la concurrence, la vie coopérative permet donc de créer un autre imaginaire vis à vis du travail.

C) Enercoop et la démocratie énergétique

La réappropriation sociale et/ou citoyenne de l'énergie nécessite un modèle énergétique plus démocratique. Les coopératives comme Enercoop illustrent cette volonté de tendre vers modèle énergétique plus démocratique qui contraste avec les modèles énergétiques dominés par un système oligopolistique et centralisé dans lequel la concentration du capital et du pouvoir est forte. Du fait de son statut coopératif Enercoop a un fonctionnement plus démocratique. Pouvons nous pour autant dire que le modèle Enercoop permet une réelle démocratie participative au sein de la coopérative ? Est-ce que Enercoop se donne les moyens d'une vie démocratique ambitieuse dans laquelle les différentes parties prenantes ont un accès suffisant à l'information et ont les moyens de s'impliquer réellement dans la gouvernance de la coopérative ? La croissance Enercoop en terme de

¹⁸ Entretien avec Flora Barré, chargée de vie coopérative, réalisé le 23 août 2017.

taille ne risque t-elle pas de faire tomber la coopérative dans les dérives classiques de la démocratie représentative (manque de représentativité, faible implication des sociétaires/citoyens en dehors des élections,...) ?

1) L'Assemblée Générale d'Enercoop

a) Un moment phare de la vie coopérative et de la vie démocratique de l'entreprise.

Enercoop souhaite promouvoir un modèle de gouvernance démocratique pour la gestion des énergies. Actuellement, Enercoop est le seul fournisseur d'électricité en France ayant le statut coopératif. Les statuts d'Enercoop impliquent que les salariés et producteurs doivent obligatoirement devenir sociétaires et que chaque consommateur puisse devenir sociétaires de la coopératives afin de prendre part à la gouvernance de l'entreprise selon le principe "une personne = une voix". Selon ce principe tous les sociétaires ont le même poids politique quelque soit le capital investit dans la coopérative. Néanmoins, il existe un système de pondération pour équilibrer les intérêts (parfois divergents) des différentes catégories de parties prenantes¹⁹ (cf Annexe 4 : tableau pondération des votes par collège). Les sociétaires participent aux orientations stratégiques de l'entreprise notamment lors de l'AG (Assemblée générale) annuelle.

L'AG annuelle d'Enercoop est un moment phare de la vie coopérative et de la vie démocratique de l'entreprise, mais elle est aussi une obligation légale. L'AG est actuellement l'unique moment de l'année où tous les sociétaires sont appelés à prendre part aux choix stratégiques de la coopérative. Les sociétaires doivent voter des résolutions et élire les membres du conseil d'administration d'Enercoop lorsque celui-ci se renouvelle. Lors de ce stage il nous a été demandé de prendre part à l'organisation de l'Assemblée générale d'Enercoop tant sur le plan logistique que sur la préparation des modalités de vote. Un travail pédagogique a également été accompli en amont de l'AG et pendant l'AG pour permettre aux sociétaires de voter en ayant conscience des enjeux soulevés par chacune des résolutions proposées.

b) L'AG d'Enercoop : au delà de la formalité juridique et administrative

Un certain nombre de documents formels (rapport social, rapport de gestion, etc...) retraçant les principaux points de l'activité de la coopérative doivent être présentés aux sociétaires en amont de

¹⁹ Il y a aujourd'hui 6 collèges de vote au sein d'Enercoop : salariés, consommateurs, collectivités et ELD, producteurs, porteurs du projet, partenaires et soutien (à noter que chaque coopérative locale peut avoir un nombre de catégories de sociétaires ou de collège de vote différent. 3 types d'associés doivent obligatoirement être présent dans une SCIC : des salariés, des bénéficiaires et toute autre personne physique ou morale (bénévoles, collectivités par exemple).

l'AG. Mis à part ces documents formels et d'autres obligations légales (scrutateur, certification des comptes par le commissaire au compte, etc) les coopératives sont relativement libres concernant le programme de la journée de leur Assemblée générale et dans le contenu des informations mises à disposition des sociétaires.

Enercoop a toujours souhaité faire de son l'AG un temps d'échanges et de formation pour ses sociétaires afin que ceux-ci puissent découvrir le fonctionnement de la coopérative ou puissent échanger sur la question de la transition citoyenne énergétique, dépassant ainsi la simple formalité juridique et administrative. Ces moments appréciés par les sociétaires sont des endroits privilégiés pour l'échange et la rencontre physique des différentes parties prenantes de la coopérative. En effet, l'AG est un moment durant lequel peuvent se rencontrer les sociétaires appartenant à des collègues différents (producteurs, consommateurs, salariés,...).

Durant l'AG 2016, la thématique de la journée était "Enercoop sous le capot : découvrez les pratiques qui rythment le quotidien d'Enercoop". Cette année les ateliers de l'AG étaient axés sur la thématique "Comment faire vivre la différence d'Enercoop". Il y avait au total 4 ateliers participatifs dont un consacré aux enjeux de la vitalité de la vie coopérative. Durant cet atelier les sociétaires ont été amenés à réfléchir aux questions suivantes : Comment mieux vous impliquer dans les actions et activités d'Enercoop ? Comment mieux co-construire ensemble les orientations stratégiques et vous associer à la prise de décision ? Comment pouvez-vous vous investir concrètement dans le projet politique d'Enercoop et dans la vie de la coopérative ? Pour répondre à ces différentes questions les sociétaires ont travaillé par petit groupe sous un format "World café"²⁰ sur thématiques suivantes : (1) Accroître la notoriété d'Enercoop ; (2) Renforcer la vie démocratique ; (3) Vie coopérative sur les territoires ; (4) Monter en compétence sur la transition énergétique ; (5) Agir pour la transition énergétique via le lobbying citoyen. Ce qui est ressorti de cet atelier durant la restitution collective c'est une forte volonté de la part de nos sociétaires de s'impliquer dans le projet de la coopérative et monter en compétence sur les enjeux énergétiques. Il y a également le souhait de voir mis en place plus d'espaces d'échanges et de temps de rencontres.

2) Limites de cette AG 2017

²⁰ Le world café est une méthode de discussion et d'animation visant à faire échanger des personnes en petit groupe dans le but de stimuler l'intelligence collective et de faire émerger des propositions concrètes.

a) Accès à l'information et transparence

Si dans l'ensemble les sociétaires semblent relativement satisfaits du déroulement de cette AG 2017, certaines tensions et frustrations illustrent bien des lacunes en terme d'animation de la vie coopérative et de vie démocratique. Lors de la phase de bilan post-AG, que nous avons réalisé avec la chargée de vie coopérative, nous avons souligné des frustrations récurrentes chez les sociétaires présents lors de cette AG 2017. Ces frustrations ont pu se faire ressentir lors de la journée de l'AG et nous ont été confirmé à travers la réalisation d'un questionnaire de satisfaction (cf Annexe 2 : "Questionnaire de satisfaction post AG 2017").

Le principal problème soulevé, suite à l'analyse des réponses au questionnaire de satisfaction envoyé aux sociétaires, est le manque de temps accordé au débat et aux questions-réponses durant la plénière de l'AG. Le temps accordé au débat était relativement limité au regard de la complexité des sujets abordés et si l'on prend en compte le fait que l'AG est pour le moment l'un des rares espaces dans lequel les sociétaires peuvent s'exprimer. Ensuite, il a été notifié une impression de manque de transparence notamment sur les questions financière. Or cette transparence est primordiale pour les coopératives : « Plus que tout autre organisation, une coopérative montre combien que le pouvoir se loge dans le savoir.[...] Penser le pouvoir, c'est donc surtout penser le rapport à la circulation d'information et plus encore à la connaissance : c'est penser la transparence »²¹. Cette impression est en partie liée au fait que les sociétaires sont amenés à voter sur des questions techniques tel que l'endettement, le déficit ou les outils de financement de la coopérative tel que les titres participatifs (cf Annexe 8 : "Résolutions 6 et 7 concernant les titres participatifs"). Ce type de sujet ne peut pas être mis sur la table sans un minimum de pédagogie. Une note pédagogique sur la situation économique d'Enercoop²² a été rédigé à l'attention des sociétaires mais malheureusement du fait d'un manque d'anticipation, cette note n'a été publiée que quelques jours avant le jour et l'AG et de la clôture du vote en ligne. Pour permettre aux sociétaires de s'impliquer correctement, la communication et la qualité pédagogique des documents qui lui sont envoyés sont des enjeux fondamentaux. Enfin, il a été souligné l'absence des membres du conseil d'administration dans les prises de parole durant l'AG alors qu'ils sont les représentants élus des sociétaires.

b) La question du Quorum et la question du vote en ligne

²¹ La Manufacture coopérative, Faire société : le choix des coopératives, 2014, p141

²² Comprendre la situation économique et les enjeux financiers d'Enercoop. Disponible sur :

http://www.enercoop.fr/sites/default/files/comprendre%20la%20situation%20économique%20d%27Enercoop_VDEF.pdf

Pour garantir une certaine représentativité, un quorum de 25% doit être réuni afin de valider la délibération de l'AG. Le quorum doit permettre « de rechercher l'expression du plus grand nombre d'adhérents et exprime une exigence démocratique »²³. Cette année le quorum a été atteint avec 27%. Néanmoins ce quorum n'a pas été atteint sans difficulté, nous avons dû effectuer plusieurs relances afin de passer la barre des 25%. Il faut noter que pour atteindre ce quorum, une procédure de vote en ligne a été mis en place. Sans cet outil, Enercoop n'aurait aucune chance d'atteindre le quorum puisqu'en effet une très grande majorité des votants ont voté en ligne et les 169 sociétaires ayant voté le jour de l'AG ne représentent qu'une infime part du quorum final (cf Annexe 5 : "Tableau des votes et Quorum de l'AG 2017").

Cela pose des questions sur la vie démocratique et sur l'animation de la vie coopérative au sein d'Enercoop. En effet, si l'AG n'est pas le seul moyen de s'engager dans le projet de la coopérative, le taux de participation au vote donne des indications sur l'implication des sociétaires et sur l'adhésion des associés au projet coopératif. L'augmentation du nombre de sociétaires (cf Annexe 7 : "Evolution du nombre de sociétaires à Enercoop") engendre une difficulté accrue d'année en année à atteindre ce quorum et ne facilite pas l'animation de la vie coopérative. Cette difficulté posée par le nombre de sociétaires est relativement classique. En effet, plus le nombre d'associés augmente plus il sera difficile de permettre l'implication directe de ceux-ci et plus il sera compliqué d'avoir une relation directe avec les membre de la coopérative. Néanmoins, le nombre n'est pas inéluctablement anti-démocratique si des outils et des moyens sont développés pour faciliter l'implication des sociétaires.

Les outils numériques sont par exemple indispensables pour développer la vie coopérative et pour encourager une forme de démocratie participative. Mais ces outils doivent aller au delà du simple vote en ligne et nous devons avoir conscience que de tels outils induisent des degrés d'engagements différents et ne remplacent en rien le contact humain. Par exemple : alors que le vote en ligne ou la participation à une consultation en ligne n'exigent que quelques minutes de notre temps et n'engagent pas de contacts avec d'autres sociétaires, la participation physique à une AG se déroule sur toute une journée au côté de salariés, administrateurs et d'autres sociétaires. Pour certains, les outils numériques favorisent "l'engagement post'it"²⁴, c'est à dire une mobilisation éphémère et

²³ Samuel Laurent , Assemblée générale de l'association : attention au quorum trop exigeant, 2 mai 2017. Disponible sur : <http://association1901.fr/droit-association-loi-1901/assemblee-generale-de-lassociation-attention-au-quorum-trop-exigeant/>

²⁴ Notion théorisé par le sociologue Jacques Ion dans son ouvrage "La fin des militants ?" qui caractérise une forme de mobilisation rapide et éphémère.

rapide, pour d'autres ils permettent de faciliter l'engagement ponctuel tout en évitant une implication chronophage.

3) Préconisations pour les prochaines AG

a) Penser des espaces d'échanges hors AG

L'Assemblée générale ne suffit pas à garantir un modèle démocratique dans lequel les sociétaires sont investis. Pour prétendre à un modèle énergétique démocratique et coopératif, il faut donner aux sociétaires les moyens de comprendre les enjeux propres au projet Enercoop mais aussi les moyens de se s'impliquer réellement, c'est à dire autrement qu'en votant une fois par an. Quels processus pré-AG inventer pour mieux impliquer et informer les sociétaires d'Enercoop ?

Une soirée à la veille de l'AG sur les fondamentaux d'Enercoop a été organisée afin de permettre aux nouveaux sociétaires de s'approprier les enjeux de la coopérative. Ce type d'événement auquel une trentaine de sociétaires a participé est une piste intéressante mais doit davantage être creusée. Il est nécessaire d'imaginer quelque chose de beaucoup plus incluant et à plus grande échelle pour répondre aux frustrations des sociétaires et leur permettre de comprendre des enjeux de plus en plus complexes. Ainsi, si l'Assemblée générale doit rester l'endroit privilégié pour l'échange et la rencontre physique des sociétaires, il est nécessaire de penser de nouveaux espaces de débat pour dynamiser la vie coopérative au sein d'Enercoop. Certaines coopératives locales organisent déjà de leur côté des rencontres coopératives ou des week-ends de formations en dehors de l'AG. Enercoop national devrait s'inspirer de ce genre de pratiques et multiplier les possibilités de rencontre entre sociétaires notamment si nous souhaitons former nos sociétaires sur des sujets complexes. Ces temps de rencontres seraient également l'occasion de réaliser des focus sur certaines résolutions ou sur certains sujets présentés en AG qui sont sujets à polémiques. En dehors de ces rencontres physiques, il est nécessaire de développer des outils numériques (forum, réseaux sociaux, webinaires) pour favoriser l'implication et l'information des sociétaires tout au long de l'année.

b) S'inspirer de la NEF ?

Dans le cadre de notre stage et des entretiens réalisés pour le mémoire, nous avons été amené à rencontrer des salariés chargés de vie coopérative dans d'autres structures dont la NEF (une banque éthique et coopérative). Il nous a semblé que le processus de préparation à l'AG mis en place par cette coopérative était particulièrement intéressant et avancé en termes de vie démocratique. En

effet, la NEF se base sur un modèle très décentralisé (elle n'a pas de coopératives locales autonomes mais des antennes régionales) et sur l'autonomisation de ses sociétaires actifs. Dans le cadre de son processus pré-AG, la NEF organise en amont de l'AG entre 4 et 6 Assemblées régionales décentralisées. Ces assemblées régionales ne s'effectuent pas dans une simple logique de descente d'information, elles visent à former les sociétaires actifs sur les enjeux de l'AG afin qu'ils se l'approprient et soient en mesure d'organiser eux-mêmes des assemblées locales pour échanger avec d'autres sociétaires de leur territoire. Pour résumer, la NEF met « en place un processus de préparation qui s'étale sur environ deux mois, la Nef vise à associer aux débats et aux décisions un maximum de sociétaires. En mars et avril se tiennent ainsi des assemblées régionales, ainsi que des assemblées locales organisées par des sociétaires actifs. En 2015, il y en a eu 47, qui ont rassemblé plus de 700 personnes. Au total, plus de 1.000 personnes ont ainsi participé activement au processus de préparation de l'assemblée générale »²⁵. La NEF dispose également de nombreux espaces et instances d'échanges où se mêlent salariés et sociétaires actifs (Commission vie coopérative, Séminaires, Groupes de Travail, etc...). La multiplication des espaces d'échanges et des temps de rencontres permet de proposer différents niveaux d'engagement aux sociétaires qui souhaitent s'investir dans le projet coopératif.

La multiplication de ces espaces et toutes les pistes d'amélioration que nous avons pu évoqué dépendent bien évident du temps et des ressources allouées à l'animation de la vie coopérative. Se donner les moyens d'une vie coopérative dynamique et faire vivre la démocratie en entreprise a un coût mais c'est une des garanties de la vitalité du projet politique.

4) Une dimension participative limitée ?

Dans quelle mesure les énergies citoyennes et des coopératives comme Enercoop permettent une démocratie énergétique participative ? Derrière la notion d'énergies citoyennes il y a une réelle dynamique qui tend vers une réappropriation des questions environnementales par les citoyens. Néanmoins, les projets d'énergies citoyennes ont des finalités politiques diverses et répondent à des aspirations multiples. En effet, si certains projets sont motivés par l'idée d'une transition énergétique citoyenne et d'un modèle énergétique plus démocratique, d'autres projets participatifs peuvent avoir une portée politique plus réduite. Aujourd'hui, on constate l'émergence et la

²⁵ Lulek Michel, La Nef, une banque coopérative qui pratique la démocratie, Reporterre, 23 mai 2016

cohabitation d'une pluralité de projets énergétiques s'appuyant sur des modèles dits « participatifs ». Ceux-ci prennent diverses formes et reposent sur des niveaux de participation très variés allant de la participation jusqu'à l'implication dans la gouvernance des projets.

Enercoop est le reflet de ce constat. En effet, les possibilités et le degré d'implication des personnes ayant souscrits chez Enercoop sont divers. Aujourd'hui, Enercoop compte plus de 47 000 clients dont 27 000 qui sont sociétaires et donc qui participent au financement d'Enercoop via la détention d'une ou des parts de capital de la coopérative. Parmi ces 27 000 sociétaires, le degré d'implication varie de la simple participation au capital à la participation au conseil d'administration pour les sociétaires qui ont été élus. Dans l'ensemble le nombre de sociétaires actifs reste relativement limités. Dans le cadre du changement d'échelle, Enercoop va voir son nombre de sociétaires augmenter fortement dans les prochaines années. Dans ce contexte il y a un risque de voir l'adhésion coopérative s'amenuiser et donc le risque est de tomber dans les travers de la démocratie représentative. Il s'agit d'une problématique classique que l'on retrouve dans la plupart des structures coopératives ou associatives qui ont un nombre de membres importants.

Pour illustrer notre propos, reprenons l'exemple de l'Assemblée générale d'Enercoop. Il faut noter que la compréhension de certaines résolutions n'est pas évidente. Or, le niveau d'information n'est pas le même pour les sociétaires. D'une côté nous avons de nombreux sociétaires qui ne prennent pas le temps de lire les documents qui leur sont envoyés, ces sociétaires sont dans une posture de confiance vis à vis de la coopérative ou bien ils se désintéressent des enjeux de la coopérative. Et d'un autre côté certains sociétaires plus impliqués et plus méticuleux souhaiteraient avoir des informations plus précises. Dans le premier cas, les sociétaires se placent dans une position relativement passive et délègue leur pouvoir aux représentants qu'ils élisent, on est dans davantage dans un schéma classique de démocratie représentative (il est d'ailleurs possible pour ces sociétaires de donner procuration au président de l'AG, ce qui revient à faire confiance à la coopérative). Dans le second cas, les sociétaires les plus actifs sont en mesure d'interpeller la coopérative mais ils sont assez rarement force de proposition. En effet, la très grande majorité des résolutions présentées lors des Assemblées générales d'Enercoop sont issues du conseil d'administration d'Enercoop et non de sociétaires non élus au CA. Ce qui est signifie que dans les faits, nous sommes plus dans une forme de démocratie représentative même si le cadre juridique permet théoriquement une forme de démocratie directe et participative. Il faut noter que cette difficulté va s'accroître avec l'augmentation du nombre de sociétaires. Dans ce contexte, il deviendra de plus en plus difficile

d'affirmer que "être sociétaire d'Enercoop, au delà de la participation au capital, c'est aussi prendre part pleinement au projet politique de la coopérative". La question qui se pose est donc comment une coopérative peut pérenniser une forme de vitalité démocratique lorsque le nombre de sociétaires atteint un seuil au delà duquel la participation directe de chaque coopérateur devient impossible.

Nous l'avons vu le modèle défendu par Enercoop permet d'envisager un modèle énergétique plus démocratique dans lequel les citoyens se réapproprient les questions énergétiques. Nous allons voir maintenant dans quelle mesure la notion de réappropriation et le modèle d'Enercoop peut conduire à un modèle plus écologique. Pour cela nous mettrons en avant les ponts existant entre l'économie sociale et solidaire, les coopératives l'écologie et nous essayerons de voir comment le modèle Enercoop participe à la transition écologique.

II/ Enercoop : quel projet écologique ?

Si les énergies citoyennes et la démocratie énergétique semblent être des concepts pertinents pour permettre une accélération de la transition énergétique, nous pouvons nous demander dans quelle mesure le modèle Enercoop participe à ce mouvement. Nous verrons tout d'abord, en nous basant sur les principes de l'ESS (économie sociale et solidaire), quelle est la plus-value potentielle du projet Enercoop en terme de contribution à la transition écologique. Ensuite, nous verrons comment Enercoop inscrit son projet dans une "démarche négaWatt".

A) Economie sociale et solidaire, Coopérative et l'écologie : quelles affinités ?

Anne-Marie Crétiéneau, maître de conférence en économie à l'université de Poitiers, considère que 'l'ESS est une économie à part entière qui offre un cadre évident pour la mise en oeuvre du développement durable'²⁶. Pour illustrer ce propos nous nous appuierons sur le cas d'Enercoop et nous reviendrons plus spécifiquement sur le rôle de la réappropriation à travers l'exemple des

²⁶ Crétiéneau Anne-Marie, janvier 2010, Economie sociale et solidaire et développement durable : pensée et actions en conjonction , Marché et organisations n° 11, p.42.

reprises d'usines par les salariés en SCOP.

1) La contribution de l'ESS à la transition écologique

Louis Fauvreau (sociologue québécois) et Mario Hébert (responsable du développement durable à la Coopérative fédérée du Québec) dans un ouvrage intitulé "La transition écologique de l'économie. La contribution des coopératives et de l'économie sociale et solidaire" montre comment les valeurs et principes de l'ESS permettent une meilleure prise en compte des questions environnementales. Dans cet ouvrage les auteurs ont listé les 5 principes coopératifs leur semblant porteur d'un mode de développement plus soutenable : (1) Une lucrativité maîtrisée (par opposition à la recherche du profit maximum) ; (2) Une démocratie d'associés (par distinction de l'entreprise capitaliste, où dominent de grands actionnaires contrôlant le pouvoir de celle-ci) ; (3) une logique d'engagement social (en opposition avec une logique de surconsommation) ; (4) une logique de réponse à des besoins dans la recherche d'un "bien vivre" (par distinction avec la création liée au désir de richesse et de "vivre avec toujours plus") ; (5) un ancrage dans les territoires (par distinction avec l'entreprise capitaliste peu soucieuse de sa localisation)²⁷.

Ces éléments que l'on retrouve dans le projet politique d'Enercoop sont effectivement potentiellement porteur d'une transition écologique forte. En effet, Enercoop de part son statut de SCIC a une lucrativité limitée et les bénéfices de la coopérative sont réinvestis en grande majorité dans le projet lui-même. Le poids politique des sociétaires est indépendant de la quantité de capital investi dans le projet, il n'y a donc pas d'actionnaires majoritaires. La visée du projet soutenue par des sociétaires étant la transition énergétique et non la rentabilisation d'un placement sur le court terme, le forme coopérative est donc plus susceptible d'accélérer cette transition énergétique. La simple recherche du profit n'est d'ailleurs a priori pas compatible avec un projet de transition écologique qui nécessite une vision de long terme. Par ailleurs, Enercoop tend développer un modèle énergétique décentralisé et la création de coopératives en région vise à favoriser un développement économique avec des activités ayant un fort ancrage territorial. Or, la territorialisation et régionalisation de l'activité économique est un élément important de la transition écologique. Enercoop entend également développer un modèle économique qui vise à répondre aux besoins des usagers sans les inciter à consommer davantage, voir même à consommer moins.

²⁷ Fauvreau Louis et Hébert Mario, 2012, La transition écologique de l'économie. La contribution des coopératives et de l'économie sociale et solidaire, Presse université du Québec.

2) Réappropriation sociale du travail et écologie : le cas des reprises d'usines en SCOP

Lors d'un entretien réalisé avec Benoît Borrits, ce journaliste et essayiste spécialiste des coopératives nous a fait part du lien qu'il voyait entre le développement d'une activité dans un cadre coopératif et le choix de prendre en compte la contrainte écologique dans cette activité. Selon lui c'est le processus "réappropriation sociale" qui est fondamental dans l'idée de ce rapprochement entre coopérative et écologie. C'est la réappropriation sociale, et notamment la réappropriation sociale du travail et des moyens de production qui favorise le développement d'activités économiques plus soutenables. Il a développé ce rapprochement dans son livre « Coopérative contre Capitalisme » en s'appuyant sur l'exemple de nombreuses reprises d'usine par les salariés sous la forme de SCOP. Il constate que parmi ces nouvelles SCOP, nombreuses sont celles qui ont développé une activité prenant en compte les questions environnementales : « Lorsque les salariés reprennent le contrôle de la production, il y a souvent une volonté de redonner à son travail un sens qui dépasse l'argent qu'on peut en attendre »²⁸. Pour ce spécialiste des coopératives, cela explique en partie pourquoi il y a une « démarche écologique clairement revendiquée par la SCOP »²⁹. SCOP Ti (ancien FRALIB), La fabrique du SUD, et bien d'autres coopératives de travailleurs étudiées par Benoît Borrits ont cherché à développer une réelle dimension écologique dans leurs activités en valorisant les produits locaux, en re-localisant autant que possible la production, en développant les circuits courts ou encore en excluant les produits toxiques pour la planète. Par exemple, dans la SCOP Officine Zéro « le recyclage et les nouvelles formes d'artisanat produisent une nouvelle économie, où le social et l'environnement vont de pair. Comme ailleurs la reprise d'un site industriel est l'occasion de remettre en cause les productions passées et de tisser les liens nouveaux avec les usagers »³⁰.

La réappropriation du travail par les salariés fait que les salariés sont polyvalents et développent une vision transversale des enjeux de leur entreprise. Cette réappropriation conduit également à une volonté de donner du sens au travail effectué. Ces éléments permettent de comprendre en partie pourquoi les coopératives font des choix stratégiques plus durables pour l'environnement : «

²⁸ Borrits Benoît, 2015, Coopératives contre capitalisme, Edition Syllepse, p. 26

²⁹ Ibid p. 32

³⁰ Ibid, p. 43

Comme souvent, la reprise d'une entreprise par ses salariés conduit à interroger sur le sens de ce qu'on produit et la qualité des biens ou services proposés. La reprise de la production dans un cadre coopératif permet ainsi un début de désaliénation du travail : le travail n'est plus extérieur à soi, commandé par un patron, mais commence à être réapproprié par ses acteurs. C'est ainsi que les ouvriers VIO.ME vont s'interdire tout recours à des composants chimiques pour élaborer des produits 100% biologiques et les proposent à un prix raisonnable, la finalité de leur travail étant de servir la communauté »³¹. La plus-value des coopératives c'est donc qu'elles permettent un processus de réappropriation or cette réappropriation semble vertueuse en terme de pratique écologique.

3) Réappropriation, empowerment et énergies

Pour Anne-Marie Crétiéneau, chercheuse en économie et maître de conférence à l'université de Poitiers, le rapport qu'entretient une société avec la nature est une construction socio-historique. Or dans l'histoire économique capitaliste il y a eu une « rupture théorique entre l'économie et le vivant conduisant à une économie désencastrée »³². Selon elle, l'économie sociale et solidaire et le mouvement coopératifs peuvent apporter une réponse à la désencastration de l'économie et offrent un cadre pertinent pour repenser notre rapport à la nature. L'ESS offre un cadre dans lequel pourrait advenir « une économie qui n'est pas “désencastrée” car elle applique des principes et des règles en cohérence avec les valeurs qu'elle met en avant »³³.

Cette rupture décrite par Anne-Marie Crétiéneau est encore plus probante pour le secteur de l'énergie dans la mesure où « le plus souvent tout est fait pour camoufler au public les énergies qu'ils consomment »³⁴. Or, si un consommateur averti n'a pas forcément un comportement plus écologique ou plus sobre, il est certain qu'une personne n'ayant aucune conscience de l'impact environnemental de son modèle énergétique aura que très peu de chance de vouloir remettre en cause son mode de consommation et de comprendre quelles sont les alternatives possibles au système énergétique en place. Ce constat est d'autant plus avéré pour l'électricité dans la mesure où l'énergie et l'électricité ne sont pas des objets tangibles à proprement parler (contrairement à l'eau).

³¹Borrits Benoît, 2015, Coopératives contre capitalisme, Edition Syllepse, p. 38

³² Crétiéneau Anne-Marie, janvier 2010, Economie sociale et solidaire et développement durable : pensée et actions en conjonction, Marché et organisations n° 11, p.42.

³³ Ibid

³⁴ Chabot Pascal, L'âge des transitions, Paris, 2015, PUF, p.88

Cela pose un défi en terme de conscientisation de notre situation d'ébriété énergétique et de son impact sur l'environnement.

En proposant à ses sociétaires et à ses clients de comprendre les enjeux de la transition énergétique et l'impact du modèle énergétique sur la planète, Enercoop est bien dans cette démarche de reconnecter l'économie avec le vivant. Il s'agit pour la coopérative d'effectuer un travail de sensibilisation et d'information pour que les consommateurs d'électricité prennent conscience de l'impact de notre situation d'ébriété énergétique. C'est dans cette logique qu'Enercoop s'efforce d'expliquer à ses sociétaires et à ses clients "ce qui se cache derrière la prise". En se réappropriant les questions énergétiques les sociétaires d'Enercoop retrouvent une forme de contrôle sur un élément fondamental de leur quotidien (l'électricité), ils se mettent en capacité de pouvoir choisir la provenance de leur énergie et donc de pouvoir choisir un modèle énergétique ayant un impact limité sur l'environnement. Nous pouvons parler de processus d'*empowerment* des citoyens vis à vis de leur modèle énergétique dans la mesure où les citoyens s'octroient davantage de pouvoir pour agir sur leurs conditions sociales, économiques et écologiques. La démarche d'Enercoop s'inscrit dans une volonté d'éducation populaire permettant aux sociétaires d'Enercoop de s'approprier le fonctionnement du monde de l'énergie et qu'à terme ils s'impliquent dans des projets liés à la transition sur leur territoire.

Les coopératives offrent donc un cadre dans lequel les salariés sont amenés à repenser la production et dans lequel les consommateurs revoient le lien qu'ils ont à leur consommation. L'engagement coopératif peut avoir en effet un impact sur nos comportements en terme de consommation d'énergie. De nombreux sociétaires d'Enercoop affirment avoir réduit leur consommation énergétique depuis qu'ils avaient souscrits chez Enercoop. Le modèle Enercoop pourrait donc avoir un potentiel en terme de sobriété énergétique.

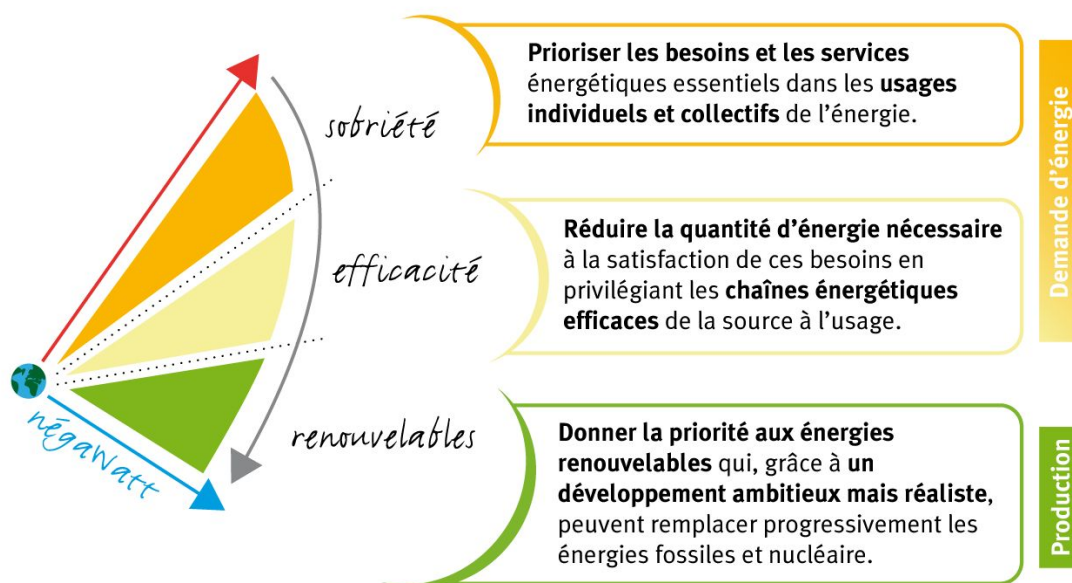
B) La plus-value écologique du projet Enercoop

Dans quelle mesure le modèle Enercoop-il tend à nous mener vers une "société négawatt" et un modèle écologique plus écologique ?

1) Enercoop et le scénario négaWatt

Dans quelle mesure Enercoop tend à nous mener vers une “société négawatt” c’est à dire « une société de la sobriété où des possibilités de consommation sont délibérément écartées car considérées comme néfastes »³⁵ ?

Le projet écologique d’Enercoop est ambitieux dans la mesure où celui-ci, au delà de son rôle de fournisseur s’appuie sur le Scénario négaWatt qui est l’une des études prospectives les plus sérieuses concernant la transition énergétique en France. Le Scénario négawatt est basé sur le triptyque “sobriété énergétique, efficacité énergétique, production d’énergie renouvelable”, les premiers éléments se regroupent dans la notion d’économies d’énergie.



Source : <https://negawatt.org/index.php>

L'ordre de ce triptyque n'est pas un hasard. En effet, pour l'association négaWatt “un bon kilowatt-heure est un kilowatt-heure qui n'est pas utilisé ou consommé”. Autrement dit le scénario négaWatt, c'est d'abord agir sur les usages et les comportements pour limiter les besoins d'énergies.

Comment Enercoop contribue-t-elle à la sobriété énergétique ? Si le métier principal d’Enercoop est d’être fournisseur d’électricité, pour les fondateurs du projet Enercoop ce n’est pas seulement vendre des énergies renouvelables, c’est aussi tendre vers le scénario négaWatt et donc travailler également sur les économies d’énergies. Dans les statuts juridiques d’Enercoop « Promouvoir la

³⁵ Keucheyan Razmig, février 2017, Ce dont nous avons (vraiment) besoin, Le monde diplomatique

Maîtrise de la Demande d'énergie, dans l'objectif de réduction de la consommation »³⁶ est d'ailleurs le premier objectif cité. C'est pourquoi Enercoop a lancé une offre de service dans les économies d'énergies le 21 février 2017. Cette offre comprend trois éléments : (1) le lancement d'un site "wiki des économies d'énergie"³⁷, (2) des "formations Dr Watt"³⁸ pour accompagner des consommateurs particuliers dans la réduction de leur consommation d'électricité et (3) des offres d'accompagnement des entreprises dans leur démarche de réduction de leur consommation énergétique. Néanmoins le développement de ces services (moins vitaux pour le consommateur lambda) est dans une phase d'expérimentation, les moyens qui y sont alloués sont minces. Si les moyens alloués à ce service restent pour le moment insuffisants, il y a une réelle volonté de la coopérative de travailler sur ce domaine.

Est-ce qu'un client Enercoop consomme moins qu'un autre client et est-ce que Enercoop tend à nous mener vers une société « négaWatt » ? Enercoop dans le cadre du projet Rescoop PLUS³⁹ a mené une enquête auprès de ses clients afin d'étudier l'impact de l'engagement coopératif en terme de sobriété énergétique. L'idée étant d'expliquer dans quelle mesure et pourquoi les consommateurs des coopératives fourniture d'énergie consomment en moyenne moins d'énergie qu'un consommateur chez un fournisseur « classique ». Malheureusement, nous ne disposons pas encore de tous les résultats pour affirmer de manière scientifique que les clients Enercoop consomment en moyenne moins d'électricité. Néanmoins, au regard des efforts accomplis par la coopérative pour sensibiliser ses sociétaires sur ces sujets, il est probable que les clients d'Enercoop consomment moins d'électricité que la moyenne.

Ce qui est sûr c'est que Enercoop a une réelle volonté de s'investir davantage sur les questions d'économies d'énergies et les différents pôles de la coopérative se mobilisent de plus en plus sur ce sujet dans le développement de leurs activités. Par exemple au sein du service vie coopérative, nous encourageons les Ambassadeurs d'Enercoop à "Promouvoir les démarches de maîtrise de l'énergie" à travers notre liste des actions pouvant être mis en place par les ambassadeurs (cf Annexe 6). L'objectif CAP 2020 s'inscrit également dans cette perspective : « L'objectif de cette croissance en qualité et non pas seulement en quantité est de développer des offres plus complètes, axées moins sur la vente d'énergie que sur la qualité du service rendu, et incluant de nouveaux outils de maîtrise

³⁶ Statuts juridiques d'Enercoop au 17 juin 2017.

³⁷ Wiki des économies d'énergies. Disponible sur : <https://transition.enercoop.fr/PagePrincipale>

³⁸ Dr Watt est un service (payant) proposé aux clients d'Enercoop pour obtenir des conseils pour diminuer leur consommation d'énergie à partir d'auto-diagnostic réalisé avec un "Watt-mètre" : <http://www.enercoop.fr/offers/dr watt>

³⁹ cf Glossaire

de la demande d'énergie (MDE), afin de pousser plus loin la transition énergétique conformément au scénario Négawatt »⁴⁰.

2) Enercoop : un simple intermédiaire ?

Aujourd'hui Enercoop ne produit pas directement d'énergie renouvelable, en tant que fournisseur il est un intermédiaire. Dans quelle mesure Enercoop contribue au troisième pilier du scénario négaWatt (le développement d'énergies renouvelables) ? Christiane Marty, ingénieur dans le secteur de l'énergie et syndicaliste, estime que « Enercoop ne produit aucune électricité mais est un simple intermédiaire qui achète de l'électricité à des producteurs "verts" et la revend [...] cet engagement aussi estimable qu'il soit, n'entraîne pas le soutien escompté aux ENR »⁴¹.

Pourtant Enercoop souhaite depuis le départ aller au delà de son rôle de fournisseur d'électricité et a pour objectif de développer des projets de production d'énergies renouvelables. De plus, si Enercoop n'a aujourd'hui pas à proprement parlé d'activité de production, il est à l'origine de la création de structure comme "Énergie partagée" qui accompagne et participe au finalement de projet de production d'énergie renouvelable (le projet Bégawatts lancé en Bretagne par exemple). Enfin, le réseau favorise le développement de nouvelles installations locales d'énergie renouvelable en accompagnement des projets citoyens de production d'énergies renouvelables. A titre d'exemple, Enercoop Midi-Pyrénées a permis la création de "Lum del Larzac", un projet photovoltaïque dans la région Midi-Pyrénées en France composé de 18 installations photovoltaïques d'une capacité totale de 162 kWc.

Par ailleurs, au niveau européen Enercoop est membre actif de la fédération européenne des coopératives d'énergie renouvelable (Rescoop.eu). Cette Fédération travaille actuellement sur un projet au niveau Européen "REScoop MECISE" (Renewable Energy Sources COOPERatives Mobilizing European Citizens to Invest in Sustainable Energy) qui vise notamment à développer des projets citoyens de production d'énergie renouvelable. Cette fédération travaille également sur la création d'un instrument financier afin de faciliter la mise en commun des ressources des REScoops, tant pour des investissements de petite ou de grande échelle dans des projets d'énergie

⁴⁰ Richard Mathieu, Juin 2017, Rapport moral du président du CA d'Enercoop.

⁴¹ Marty Christiane, 2011, L'idée de promouvoir Enercoop est plus que discutable.

renouvelable et d'efficacité énergétique. La mise en place d'un fonds coopératif européen devrait permettre le financement efficace et flexible d'un large éventail de projets citoyens dans les années à venir.

À travers l'association les Amis d'Enercoop, la coopérative travaille également sur le projet "Énergie solidaire" qui a pour objectif de lutter contre la précarité énergétique et en mettant notamment en place des systèmes de collecte comme le micro-don sur facture. L'idée étant de répondre au « dilemme énergétique: fournir à chacun assez d'énergie pour garantir sa dignité et sa santé et réaliser son potentiel personnel, sans porter atteinte à la capacité de l'environnement à alimenter l'espèce humaine et les autres espèces »⁴².

3) L'émergence des "offres vertes" et le facteur différenciant d'Enercoop

Surfant sur la vague de l'économie verte, de nombreux fournisseurs d'électricité proposent depuis quelques années des offres "100% verte". En réalité, les "offres vertes" sont trompeuses car la structuration du marché énergétique et le système des garanties d'origines ne garantit en réalité pas grand chose aux consommateurs qui souscrivent à ces offres. En effet, aujourd'hui la plupart des fournisseurs d'électricité renouvelable achètent d'un côté l'électricité sur le "marché de gros" et de l'autre côté ils achètent les garanties d'origines sur un marché dédié à la vente de ces "certificats verts". Le problème d'avoir deux marchés distincts est qu'on permet d'acheter de l'électricité au prix du marché sans se soucier de son origine. Autrement dit, l'électricité peut être issue de l'énergie nucléaire ou "grise" et être revendue comme verte grâce à l'achat séparé des certificats "garantis d'origines" qui ne reflète pas le coût réel des énergies renouvelables.

Enercoop refuse ce fonctionnement et souhaite proposer une offre plus cohérente. La coopérative achète directement (en "contrat direct") l'électricité et les garanties d'origines à des producteurs qui sont sociétaires de la coopérative. L'origine de l'électricité est donc connue et traçable ce qui n'est pas le cas pour les autres offres vertes. Néanmoins, l'électricité que reçoit un client Enercoop n'est pas plus verte qu'ailleurs car toute l'électricité passe par le même réseau. Ce que Enercoop garantit à ses clients c'est que leur argent rémunère effectivement des producteurs d'énergies renouvelables et que ce qu'elle aura facturé correspond bien à la quantité d'électricité issue d'énergies

⁴² Kimmins JP, 2001, L'éthique de l'énergie, UNESCO, p.47

renouvelables injectée par les producteurs Enercoop dans le réseau. Autrement, concernant l'électricité il n'y a aucune traçabilité physique, il s'agit d'une traçabilité financière.

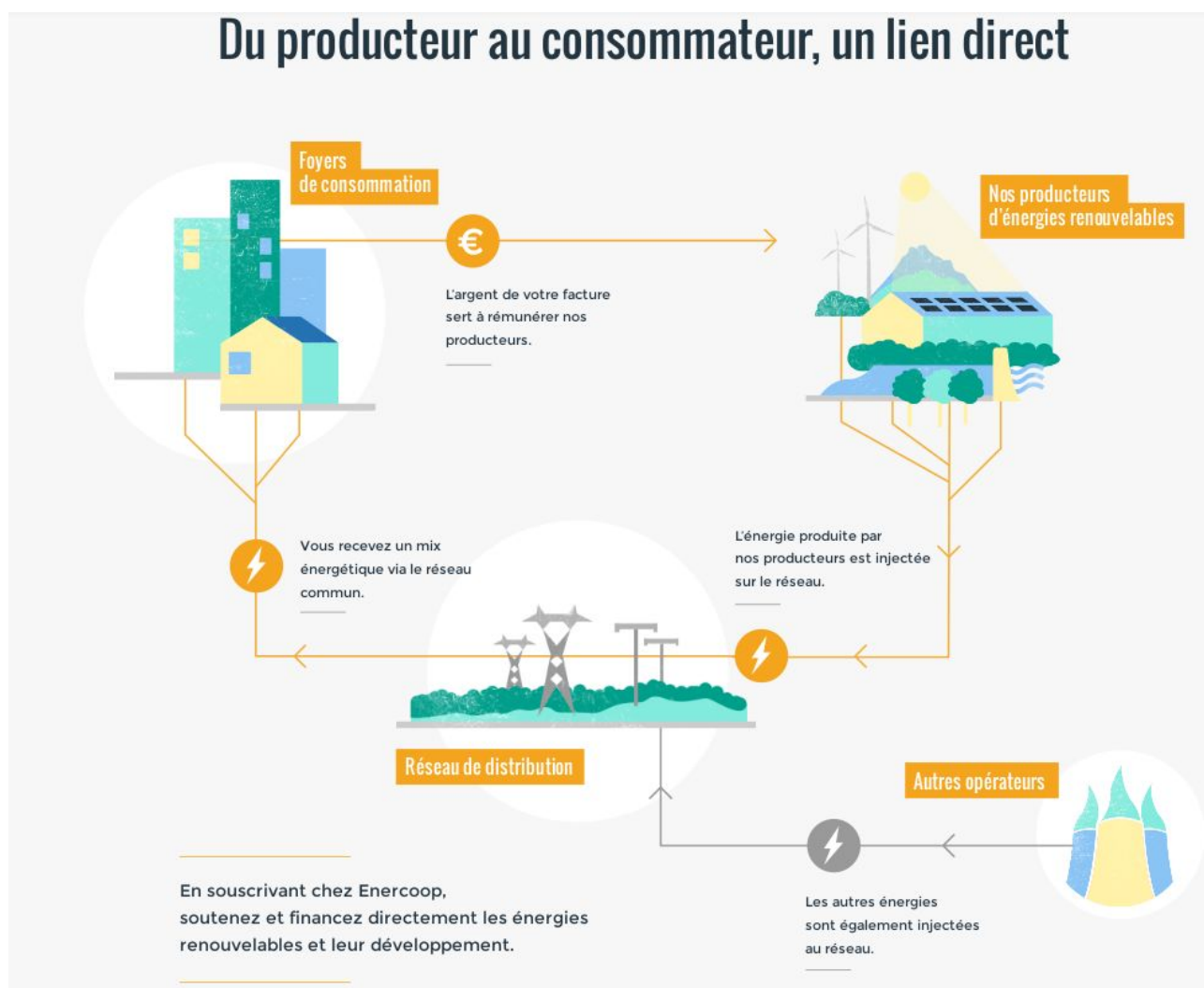


Schéma "Traçabilité financière de l'énergie". Source : Foire aux questions Enercoop 2017.

La métaphore utilisé par Simon Cossus, directeur d'Enercoop Languedoc Roussillon, permet de mieux comprendre ce mécanisme : « à Enercoop on vend des tomates bio, nos concurrents vendent eux des tomates aux pesticides avec une étiquette bio. Aucun fournisseur, pas même nous, ne peut garantir qu'un client reçoit 100 % d'électricité verte chez lui, puisque les électrons d'origine nucléaire, fossile ou renouvelable se mélangent une fois injectés dans le réseau de transport d'électricité. Mais ce que nous garantissons, c'est la destination des euros dépensés par nos clients »⁴³. Le modèle économique d'Enercoop apporte un soutien direct et uniquement aux producteurs d'énergies renouvelables contrairement aux autres offres vertes du marché (cf schéma).

⁴³ Schaub Coralie, L'électricité plus verte que celle des voisins, Libération, 5 juillet 2015

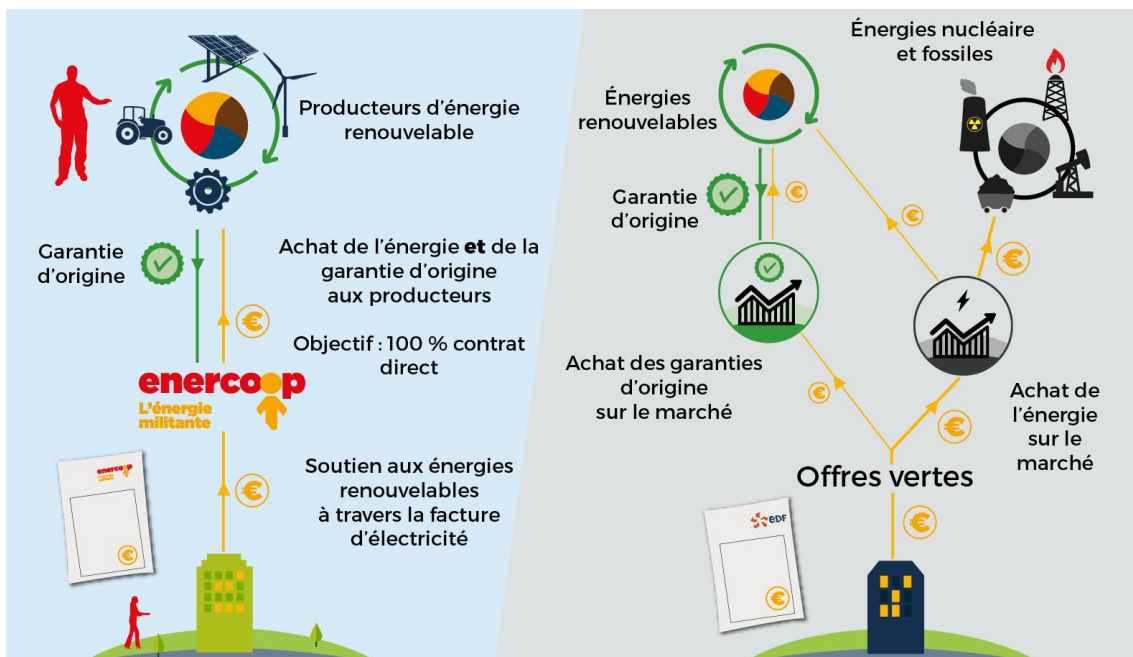


Schéma contrat direct et garantis d'origines : source : <https://www.enercoop.fr>

Cet élément est une des clés de différenciation d'Enercoop mais la compréhension de cette subtilité est loin d'être évidente. D'ailleurs, lors de nos formations destinées aux ambassadeurs, nous prévoyons toujours un temps relativement long durant notre présentation pour s'arrêter sur cette question. Pour les ambassadeurs, il ne s'agit pas seulement de comprendre la nuance, il faut également qu'il soit en mesure de pouvoir l'expliquer facilement pour pouvoir convaincre leur entourage de "passer" chez Enercoop (le bouche à oreille étant le principal moyen de développement commercial de la coopérative).

Comme nous l'avons vu, Enercoop est porteur d'un projet ayant un fort potentiel en terme d'écologie. Les "mastodontes" de l'énergie qu'ils soient publics ou privés ne sont pas une solution pertinente pour la transition énergétique. Dès lors, il semble nécessaire de dépasser le clivage traditionnel entre entreprise privée versus gestion publique étatisée afin de repenser notre système énergétique. La notion de commun et de service citoyen de l'énergie apparaissent ici comme une troisième voie intéressante pour développer un modèle énergétique plus écologique et plus inclusif vis à vis des citoyens. Quelles sont les pistes pour un modèle énergétique plus démocratique, plus écologique et dans lequel lequel la notion de service public ne serait pas abandonnée ?

III/ Le rôle des SCIC dans la gestion de “communs énergétiques”

Les SCIC tel que Enercoop semblent être porteurs d’un modèle énergétique plus écologique et ouvre une voie intéressante pour les personnes qui refusent un système énergétique étatisé et hyper-centralisé mais qui ne souhaitent pas non plus laisser l’économie de marché gérer seule le secteur de l’électricité. L’idée d’une réappropriation sociale ou citoyenne des communs énergétiques exprime à la fois le refus de voir l’énergie gérée uniquement par le marché et mais aussi de voir l’énergie faire l’objet d’une gestion purement étatique. Dans cette optique, les communs apparaissent alors comme une alternative à cette dichotomie.

A) Le “commun énergétique”

1) Le concept de “commun”

Le “commun” est construction sociale dans laquelle il y a un processus d’appropriation sociale d’un bien ou d’un service. N’importe quel sujet (matériel ou immatériel) peut faire partie d’une logique de “commun”. Dans la logique des “communs” il n’y a pas un propriétaire mais des usagers qui usent d’un bien, d’un service ou encore d’une ressource. Ces usagers peuvent être consommateurs, producteurs, intermédiaire, etc.

Durant la première moitié du XXème siècle la notion de “commun” avait pratiquement disparue. La réflexion autour des “commun”s est réapparue dans un premier temps suite à la publication de l’article de Garrett Hardin sur “La tragédie des biens communs”⁴⁴ et ensuite avec les travaux d’Elinor Ostrom sur le sujet, qui a notamment démontré dans son ouvrage “La Gouvernance des biens communs : Pour une nouvelle approche des ressources naturelles” (1990) que la gestion commune des ressources étaient a priori plus appropriée que de les confier à des multinationales privées ou à des structures étatiques.

⁴⁴ Hardin Garrett , 1968, La tragédie des biens communs

La notion de “commun” est également très populaire dans les mouvements altermondialistes qui s’opposent à la marchandisation de ces “communs”. La réflexion autour des “communs” est pour eux très liée à la lutte contre l’appropriation des ressources naturelles par des multinationales et groupes capitalistes privés. Selon Geneviève Azam, économiste et ancienne porte-parole d’Attac France, dans le système de l’économie de marché actuelle, « la gestion durable de la nature ou l’économie verte est envisagée sous l’angle de la propriété privée, avec l’inclusion de la nature dans la sphère marchande [...] Les communs ont été confisqués par le capitalisme aussi bien dans sa forme libérale que dans sa forme étatique »⁴⁵. Les communs apparaissent également souvent dans le cadre de la défense des services publics avec l’idée que les formes de gestion publique protègent les biens et les services relevant de l’intérêt général mais ils n’ont pas empêché les vagues de privatisation des services publics.

En ce qui concerne le secteur énergétique, cette réflexion apparaît particulièrement pertinente dans la mesure où le secteur de l’énergie a été marchandisé et en grande partie privatisé. Enercoop et les acteurs qui ont porté ce projet coopératif considèrent que l’énergie est un “commun” qui doit échapper à la marchandisation qui doit être gérée de manière collective et démocratique. Il faut ici faire la distinction entre “biens communs” et “commun”. Les “biens communs énergétique” seraient plutôt la source de l’énergie (vent, soleil, eau) et éventuellement l’énergie produite. Enercoop considère ces ressources naturelles comme des biens communs “qui ne doivent pas être privatisés au profit de quelques uns mais qui doivent être collectivisés pour l’intérêt de tous”⁴⁶. Le “commun énergétique” renvoie à une manière de gouverner, de posséder et d’utiliser cette énergie. Autrement dit, le “commun énergétique” n’est pas naturel, il s’agit d’une construction sociale dans laquelle citoyens et différentes parties prenantes déterminent collectivement des règles concernant la gouvernance, le partage du pouvoir en vue de l’usage de ce “commun”. La question est donc de savoir en quoi les coopératives, et plus spécifiquement les SCIC tel que ENercoop, offrent un cadre adapté à cette construction ?

2) Quel lien entre commun, ESS et les coopératives ?

Alors que « ESS » et « communs » n’ont a priori pas de relations historiques, pourquoi vouloir les rapprocher ? Pour Pierre Thomé, auteur de l’ouvrage “(Biens) Communs : quel avenir ?”, « les communs sont représentés comme des constructions sociales collectives issues de la société civile

⁴⁵ Azam G, Combes M, Bonneuil C. La nature n’a pas de prix, 2012. p.136

⁴⁶ Interview de Loïc Blanc (salarié d’Enercoop Midi Pyréné) dans le cadre de la journée Filmer Demain

pour auto gouverner ou co-gouverner des ressources naturelles en utilisant le plus souvent le système coopératif de l'ESS [...] leurs principes de coproduction des règles et d'autogestion font écho aux fondements de l'économie sociale et solidaire »⁴⁷. Les cadres proposés par les coopératives et l'économie sociale et solidaire apparaissent donc pertinents pour la gestion des communs.

Toujours selon Pierre Thomé, la proximité entre commun et ESS n'est pas simplement de l'ordre statutaire : « cette proximité institutionnelle avec l'ESS va bien au-delà de sa dimension statutaire, en effet les acteurs des communs en partageant volontiers les fondements essentiels : but poursuivi autre que la seule distribution de bénéfices ; gouvernance démocratique ; développement de l'activité et création d'emplois ; circuits courts rapprochant producteurs et consommateurs ; juste prix ; protection de l'environnement »⁴⁸.

Quand est-il plus précisément pour les SCIC ? Les SCIC permettent de gérer les communs de façon collective et donne la possibilité aux différentes parties prenantes qui usent d'une ressource, d'un bien ou d'un service de discuter afin d'établir des règles sur les droits d'usages de ce commun alors même que ces usagers ont des intérêts et objectifs différents voir conflictuels. Les SCIC ont un rôle à jouer dans l'animation et la gestion des "communs", les SCIC permettent aux usagers de s'approprier le "commun". La propriété publique reste bien sûr prépondérante, mais l'appropriation des communs par les usagers, les travailleurs ou toutes autres parties prenantes semble plus adaptée aux enjeux écologiques contemporains.

B) Vers un service citoyen de l'énergie ?

Bien que Enercoop soit une Société coopérative d'intérêt collectif, nous pouvons nous demander dans quel sera l'impact des coopératives d'énergies citoyennes sur l'avenir du service public dans le domaine de l'énergie.

3) Les SCIC : une nouvelle manière d'envisager le service public de l'énergie

Dans un article parue dans la revue Regard, Benoit Borrits se demandait quel serait l'impact d'une entreprise comme Enercoop sur les services publics de l'énergie ? : « Est-ce qu'une telle entreprise

⁴⁷ Thomé Pierre, Bien commun, quel avenir ? p.38

⁴⁸ Thomé Pierre, Les communs reliés à l'économie sociale et solidaire peuvent-ils faire système ?, blog médiapart, 24 novembre 2016

précipite la chute du service public de l'énergie ? Ou ce type de coopérative est-il une forme nouvelle, décentralisée, dans laquelle usagers, salariés et collectivités locales seraient maîtres des décisions ? »⁴⁹ Pour Jean Huet, délégué SCIC à la CGSCOP (Confédération Générale des SCOP), la réponse est claire : « Ce développement d'entreprise énergétique ne doit pas paraître comme la destruction du service public de l'énergie mais comme un schéma plus démocratique et qui pourrait devenir complémentaire du service public. »⁵⁰.

Les SCIC permettent d'envisager une nouvelle manière de faire du commun et de renouveler notre manière de concevoir les services publics : le modèle des SCIC « permet de revenir aux interactions entre les 3 sphères : société civile, acteurs publics et acteurs privés [...] il permet une forme de décloisonnement des acteurs [...] Cette dynamique met en évidence l'importance de reposer les services publics non en terme de nationalisation étatique, mais comme des services publics communs co-gouvernés par les différents acteurs privés et publics producteurs ou consommateurs »⁵¹. Autrement dit, les communs permettent un dépassement de la dichotomie entre gestion par une entreprise privée versus service public étatique. Les SCIC et la notion de commun ne signifient donc pas l'abandon de la notion de service public.

Cette réflexion autour du service public est également très présente au sein d'Enercoop. Lors d'une rencontre universitaire sur l'économie sociale et solidaire, le président d'Enercoop Languedoc Roussillon se demandait dans une intervention intitulée "Le service citoyen de l'énergie ou le paradigme des communs appliqué au service de l'énergie" dans quelle mesure l'application de la vision des "communs" à l'énergie pourrait être pertinente pour renouveler notre manière de concevoir le service public de l'énergie. Il reconnaissait que l'idée d'un lien entre commun et énergie n'était pas forcément présent lors de la création d'Enercoop « Il y a dix ans en créant la première coopérative, puis il y a quatre ans en fondant la Scic Enercoop Languedoc-Roussillon, les fondateurs n'avaient peut-être pas à l'esprit toute la communauté, la proximité avec les valeurs et l'idée des communs. Aujourd'hui il paraît naturel de rapprocher ces deux modes de gouvernance, d'appropriation et de réalisation d'un service aussi essentiel que celui de l'énergie »⁵². Selon lui, le modèle Enercoop pourrait potentiellement avoir un impact important : « En adaptant le paradigme des communs à la transition énergétique contemporaine, Enercoop associe des parties prenantes diverses et des époques différentes pour fonder une innovation sociale qui pourra avoir un impact

⁴⁹ Borrits Benoit Énergie renouvelé ?, Revue Regards, 25 mars 2011

⁵⁰ Thomé Pierre, 2016, Bien commun, quel avenir ?, chapitre 4 : SCIC un modèle d'organisation des communs, p. 107

⁵¹ Ibid, p. 97

⁵² Liénard Y-A, 2016, Le service citoyen de l'énergie ou le paradigme des «communs »appliqué au service de l'énergie

social tant sur ses bénéficiaires que sur la société en général »⁵³. La SCIC en tant qu'innovation sociale serait donc un outil pertinent pour l'élaboration de ce service citoyen de l'énergie.

Il faut noter qu'en 1931, l'économiste et penseur de l'économie sociale et solidaire Charles Gide décrivait déjà une forme d'entreprise qui préfigurent les SCIC « création d'entreprises à forme mixte. L'État ou la ville concède l'entreprise à une société par actions dont l'administration est tripartite, c'est-à-dire composée des représentants : a) de l'État (ou de la ville) ; b) des travailleurs ; c) des consommateurs (ou comme on dit plutôt quand il ne s'agit pas de consommations alimentaires ou vestimentaires mais d'utilisation de certains services) des usagers. On s'efforce d'associer ainsi tous les intérêts en jeu »⁵⁴.

4) Une “délégation coopérative de service public” pour la gestion des communs énergétiques ?

Dans cette optique, il est nécessaire de nous interroger sur l'articulation entre les coopératives et le service public de l'énergie. Quelle serait la place d'Enercoop et des coopératives d'énergie citoyenne dans le cadre d'une refondation du service public de l'énergie ? Inversement quel serait la place des pouvoirs publics dans un tel système ? A quoi pourrait ressembler un nouveau service public/citoyen de l'énergie ? Pourrait-on envisager un service public plus ouvert dans lequel les coopératives seraient intégrées et où les citoyens auraient davantage leur mot à dire ? Pour Jean Huet, l'enjeu politique principal lié aux SCIC est précisément « Où et comment ces différents acteurs peuvent parler pour co-construire et co-gouverner des communs »⁵⁵.

Le modèle évoqué par l'essayiste américaine Naomi Klein dans son livre “Tout peut changer, capitalisme contre changement climatique (2015)” semble une piste intéressante : « Il serait plus judicieux d'instituer un nouveau type de service public géré démocratiquement par les collectivités qui l'utilisent [...] Une telle structure permettrait aux citoyens d'exiger davantage de leur fournisseurs d'énergies par exemple, au lieu d'allouer leur profits à l'exploration pétrolière et gazière, à la rémunération obscène de leurs dirigeants ou aux dividendes versées à leurs actionnaires, les fournisseurs pourraient être tenus de réinvestir ceux-ci dans la mise en place de

⁵³ Liénard Y-A, 2016, Le service citoyen de l'énergie ou le paradigme des «communs »appliqué au service de l'énergie

⁵⁴ GIDE Charles, 1931, *Principes d'économie politique*. Paris, page 156

⁵⁵ Thomé Pierre, 2016, Bien commun, quel avenir ?, chapitre 4 : SCIC un modèle d'organisation des communs, p. 97

réseaux électriques alimentés par des sources d'énergies renouvelables »⁵⁶.

La structure évoqué par Naomi Klein devrait-elle être une SCIC ? Dans un entretien réalisé avec Jean Huet, délégué SCIC à la CGSCOP (Confédération Générale des SCOP), celui-ci nous a exposé l'intérêt singulier des SCIC en terme de gestion des communs et quelle était leur plus-value par rapport à une gestion publique classique (sous la forme de régis municipale par exemple). Selon lui, une gestion publique ou municipale nous détourne d'une gestion de ce qu'est réellement un "commun". Dans le cadre des régis publics, il s'agit d'un gestion d'un bien public et non de la gestion d'un "commun". Les régis municipales intègrent bien souvent différentes parties prenantes y compris des acteurs associatifs mais cela se fait de manière très limitée « on n'est pas dans une représentation significative des parties prenantes et on est davantage dans une représentation par intermédiaire et non pas dans une représentation directe »⁵⁷. Dans une logique de commun et d'appropriation sociale, il s'agit de réfléchir à comment toutes les parties prenantes peuvent prendre part à la gouvernance de ce service. Dans une approche d'appropriation sociale et d'intégration de tous les parties prenantes, or selon lui « les outils ou les politiques publiques classiques actuelles sont trop limitées pour envisager une gestion d'un service énergétique en tant que commun. Il est donc nécessaire d'inventer de nouveaux outils »⁵⁸. Actuellement le seul outil qui permet de donner une place à toutes les parties prenantes est la SCIC. Les associations peuvent également faire le choix de donner une place aux différentes parties prenantes, mais c'est une règle statutaire et ce n'est pas une règle légale. Dans une SCIC c'est une obligation légale (une SCIC est dans l'obligation d'intégrer les salariés et les bénéficiaires dans la gouvernance). Ainsi selon Jean Huet, « la plus-value des SCIC dans le cadre d'un renouvellement des services publics c'est la place donnée à chaque partie prenante [...] la SCIC n'est pas "Le" meilleurs outil mais c'est un très bon outil de gestion des communs dans une logique de construction et d'appropriation sociale où tous les parties prenantes peuvent potentiellement apporter des choses au projet »⁵⁹.

Quelle place pour les pouvoirs publics dans ce nouveau cadre ? Dans ce cadre la place accordée au pouvoir public est renouvelée et permet d'envisager une nouvelle conception des services publics. Jean Huet utilise la notion de "délégation coopérative de service public"⁶⁰. Cette notion fait naître l'idée que l'Etat n'est plus uniquement gestionnaire il devient également partenaire. Autrement dit,

⁵⁶ Klein Naomi, 2015, Tout peut changer, Actes Sud, p.156

⁵⁷ Entretien avec Jean Huet, délégué générale SCIC à la confédération générale des SCOP, réalisé le 2 août 2017.

⁵⁸ Ibid

⁵⁹ ibid

⁶⁰ Notion abordée dans le mémoire de Jean Huet "l'apport(s) des SCIC dans la gestion de l'eau"

les acteurs publics ne sont plus uniquement gestionnaires ou délégataires à des acteurs privés mais ce sont des co-gestionnaires au côté des autres personnes impactés et concernés par l'activité en question. L'avantage pour les pouvoirs publics est qu'ils se donnent la capacité d'être à la fois délégataire et à la fois sociétaire de la structure à laquelle ils délèguent le service. Autrement dit, les pouvoirs publics ont une double casquette : délégataire et partie prenante. Cela induit les pouvoirs publics ne sont plus uniquement dans un logique de contrôle et d'évaluation de ce service par intermittence (tous les 4 à 5 ans en moyenne). Les pouvoirs publics, présents au quotidien dans la gestion de ce service, seront en mesure de veiller à ce que le service soit effectivement rendu dans le cadre que proposé par le contrat de délégation. Enfin, cela permet aux pouvoirs publics d'être à l'écoute de leurs administrés dans la mesure où ils pourront entendre directement ce que les habitants pensent et disent de l'évolution de ce service. Ce cadre permet de sortir d'une logique cloisonnée publique versus privée ou d'une logique de partenariat public-privé, on est dans une logique de coopération.

Pour résumer, la plus-value apportée est double : (1) on lève les cloisons et on permet la participation de toutes les parties prenantes (ou du moins de toutes celles qui le veulent) dans la gestion du service ; (2) on pose la question de la territorialisation et la gestion de ces services (Enercoop est à une échelle régionale et nationale). Autrement dit, on s'inscrit dans une logique de recherche de proximité avec les bénéficiaires du service.

Néanmoins l'émergence d'un tel modèle n'est possible seulement si l'on donne aux citoyens la capacité de s'impliquer dans la gestion des services énergétiques dont ils bénéficient. Pour Jean Huet, cela permettrait de sortir les usagers d'une situation relativement passive où les services publics « sont perçus comme un don ou un héritage de l'après guerre dont on bénéficie »⁶¹. La logique coopérative induit une gestion plus inclusive dans laquelle on donne des outils de compréhension et d'éducation populaire qui permettent aux citoyens de s'impliquer s'ils le souhaitent. Dans cette approche il y a une forme de responsabilité collective beaucoup plus forte car les services publics ne sont plus perçus seulement comme un héritage historique mais aussi comme une construction sociale inachevée dans laquelle les citoyens doivent s'impliquer afin d'en assurer la qualité et la continuité.

⁶¹Entretien avec Jean Huet, délégué générale SCIC à la confédération générale des SCOP, réalisé le 2 août 2017.

Dans ce cadre, l'intérêt général n'est plus incarné uniquement par l'Etat. Une telle approche sous entend que l'idée de cet intérêt général est possiblement mieux représenté et mieux mis en oeuvre par des associations, des coopératives ou des projets citoyens, finalement par une tierce société qui est entre le public et le privé. Mais nous pouvons nous demander si une coopérative comme Enercoop est en mesure d'assurer l'intérêt général. N'est-ce pas idéaliser le rôle que pourrait avoir les coopératives ? En tant que structure privée ne sont-elles pas sujettes à connaître des "dérives capitalistiques" notamment dans un contexte concurrentiel important ? Les coopératives sont-elles en mesure d'assurer la desserte du territoire et donc une égalité de traitement ?

IV) Idéalisation des coopératives : ?

Enercoop poursuit aujourd'hui une phase de développement délicate et comme dans toute coopérative, il existe des tensions entre le projet politique de départ et les objectifs de développement commercial. Mais cela veut-il pour autant dire que qu'il faut rester petit pour conserver la pureté du projet politique de départ ? Nous nous demanderons si Enercoop glisse vers un "déclin coopératif". Nous verrons ensuite quels peuvent être les gardes fous du projet politique d'Enercoop et quels mécanismes pourraient permettre d'éviter des dérives par rapport aux valeurs de départ. Autrement dit, il s'agit de se demander si il n'y pas un risque de délitement du projet politique d'Enercoop. Pour essayer de répondre à ces questions, nous nous appuierons sur l'article "Dynamiques relationnelles et tensions dans le cycle de vie des coopératives" de Marie-Claire Malo, Martine Vézina, et Luc Audebrand mais également sur les observations que nous avons menés durant notre stage. Nous procéderons également à une brève comparaison entre Enercoop et Biocoop afin d'illustrer notre propos.

A) Dérives et tensions au sein des coopératives

Le développement entrepris par Enercoop aura des impacts à différents niveaux de la coopérative.

Les dérives de certaines coopératives peuvent nous interroger sur la capacité d'Enercoop à garder les valeurs de son projet de départ.

1) Le leurre de la vertu du statut

Selon Jean Huet, le cadre et les règles statutaires ne sont pas suffisantes, ce qui compte c'est ce que les personnes feront de ce cadre : « Je ne crois pas à la vertu du statut, le statut coopératif ne met pas les structures de l'ESS à l'abri de dérives »⁶². Une coopérative, même sous la forme de SCIC n'est pas à l'abri de dérives. Le statut n'empêche pas l'accaparement, l'exploitation, la hiérarchie. Mais le statut empêche la redistribution personnelle de la richesse créée. Le suivi et le contrôle par les usagers sont essentiels pour prévenir toute dérive. Les coopératives ne sont donc pas vertueuses et écologiques en soi et le statut coopératif n'est pas la garantie d'une activité économique plus responsable mais les coopératives créent les conditions pour un modèle de développement différent.

Il faut noter toutes les coopératives ne naissent pas avec un projet politique et militant aussi fort que celui d'Enercoop même si la plupart de ces coopératives affichent à minima la volonté de développer une activité économique basée sur des valeurs éthiques et solidaires. Le projet et les valeurs de départ sont souvent bousculés par le développement commercial et par la croissance de la coopérative. En effet, les coopératives sont confrontées à des frictions qui peuvent émerger dans un contexte de changement d'échelle ou de forte croissance de l'activité. Pour Benoît Borrits : « même si la forme coopérative déroge aux règles traditionnelles du capital, celle-ci reste de nature essentiellement privée, ce qui induit de fréquentes “dérives capitalistiques” lorsque la coopérative rencontre le succès »⁶³. Nous le verrons une coopérative rencontre des tensions durant toutes les phases de son développement et ces tensions sont liées pour certains économistes à des cycles de vie propre aux coopératives. Ce questionnement est particulièrement pertinent pour Enercoop aujourd'hui dans la mesure où la coopérative a fait le choix de s'engager dans une phase de développement ambitieuse qui induit un changement d'échelle. Dans ces conditions il est légitime de s'interroger sur la capacité de la coopérative à respecter les valeurs et principes ayant guidé le lancement de son projet notamment dans un contexte de pression concurrentielle important.

⁶² Entretien avec Jean Huet, délégué générale SCIC à la confédération générale des SCOP, réalisé le 2 août 2017.

⁶³ Borrits Benoît, Propriété, coopérative et commun, site Autogestion, 23 Fév 2017

2) Théorie de cycle de vie des coopératives et “déclin coopératif”

Les tensions liées au développement d'une coopérative sont relativement classiques et font parties du “cycle de vie des coopératives”. Pour les auteurs de cet article « ces tensions sont en parties dues au fait qu'elles portent à la fois un projet de société et un projet d'entreprise [...] il existe des tensions notamment entre projet rêvé et projet pratiqué entre perspective de transformation sociale et positionnement concurrentiel »⁶⁴.

Les coopératives subissent des tensions spécifiques liées aux différentes étapes de leur développement qui suivent un cycle décomposé en 4 phases plus ou moins distinctes :

- (1) Une phase d'émergence : c'est lors de cette phase que le projet politique est le plus ambitieux. Des tensions émergent du fait de l'écart qui existe entre les aspirations de la communauté de coopérateur et la stratégie mise en oeuvre qui « doit combiner perspective transformatrice et positionnement concurrentiel »⁶⁵.
- (2) Une phase de croissance durant laquelle le succès du modèle initié par la coopérative et sa diffusion aura « pour effet d'attirer des concurrents capitalistes qui vont l'imiter, le simplifier, la standardiser davantage »⁶⁶ afin de développer une offre plus attractive en terme de prix.
- (3) Une phase de déclin : lors de cette phase de déclin coopératif il y a un « risque de “décoopérativisation” voir d'un glissement vers l'abandon du statut coopératif au profit d'un statut capitaliste »⁶⁷. Cette phase apparaît lorsque « le secteur d'activité devient capitalistique et qu'augmente le besoin en investissements (dans les technologies et systèmes d'information, dans le développement de marques, etc.) [...] Les choix stratégiques apparaissent alors neutres, mais cachent en fait la suprématie des règles capitalistes sur les règles coopératives »⁶⁸.
- (4) Une phase de renouveau : c'est la dernière phase du cycle de vie où la coopérative se demande comment renouveler son modèle coopératif quand il en est venu à imiter le modèle capitaliste. La coopérative tente alors « des voies de rééquilibrage stratégique du rapport association-entreprise-environnement »⁶⁹.

⁶⁴ Malo M-C, Vézina M, Audebrand D, 2012, “Dynamiques relationnelles et tensions dans le cycle de vie des coopératives” dans L'étonnant pouvoir des coopératives, p.539

⁶⁵ Ibid

⁶⁶ Ibid

⁶⁷ Ibid

⁶⁸ Ibid

⁶⁹ Ibid

Nous allons voir dans quelle mesure cet “idéal type” peut s’appliquer ou non à Enercoop. Nous verrons que le changement d’échelle n’aura pas forcément pour conséquence de réduire la portée et l’ambition du projet politique d’Enercoop mais qu’il faut néanmoins rester vigilant d’où la nécessité de certains mécanismes de contrôle.

B) Enercoop “à l’épreuve du business” ?

1) Enercoop entre-elle dans une phase de déclin coopératif ?

À priori Enercoop semble plutôt située dans la phase de croissance que dans la phase de déclin coopératif. Néanmoins, certains éléments peuvent faire penser qu’Enercoop pourrait potentiellement glisser vers la phase de déclin coopératif. En effet, la logique décrite par les auteurs dans la phase de déclin correspond en partie à ce que Enercoop vit aujourd’hui « des pressions de l’environnement concurrentiel, des exigences de nature économique, la nécessité d’assurer la viabilité de l’entreprise par des coûts moins élevés, y compris ceux de la démocratie, et même la volonté de mieux servir les membres et les fidéliser, seront autant de raisons évoquées pour légitimer une transformation organisationnelle »⁷⁰. Dans quelle mesure ces éléments sont-ils invoqués par Enercoop ?

Tout d’abord Enercoop a effectivement fait le choix d’engager des investissements importants assurer la viabilité économique de son modèle et pour garantir une offre concurrentielle. Les investissements les plus importants sont aujourd’hui destinés au développement numérique et notamment au changement du système de base de données afin de développer des outils plus performants. En comparaison relativement peu de moyens sont alloués pour le moment à certains services tel que la vie coopérative ou le service MDE (Maîtrise de l’énergie) par exemple, ce qui ne signifie pas pour autant que ces services sont secondaires. Ainsi, si la vie coopérative est stratégique pour le projet d’Enercoop, la “nécessité d’assurer la viabilité de l’entreprise” fait partie des raisons invoqués pour justifier le manque de moyen alloué à ce service pour le moment. Cela ne signifie pas que la vie coopérative n’est pas prépondérante pour le projet économique et politique d’Enercoop.

Ensuite, comme nous l’avons souligné précédemment Enercoop est aujourd’hui le seul fournisseur d’électricité ayant un statut coopératif mais de nombreux concurrents développent une offre verte

⁷⁰ Malo M-C, Vézina M, Audebrand D, 2012, Dynamiques relationnelles et tensions dans le cycle de vie des coopératives, p.539

plus concurrentielle en terme de prix et se réclament de l'ESS en jouant sur la nuance collaboratif-coopératif. On est bien dans un processus "d'imitation et de simplification de l'offre" développée par Enercoop qui fait écho aux éléments décrits dans la phase de déclin coopératif.

Enfin, en plus de faire face à une pression concurrentielle importante Enercoop s'est effectivement fixée des objectifs commerciaux ambitieux : dans le cadre de son plan d'action CAP 2020, Enercoop affiche comme objectif d'atteindre 150 000 clients d'ici à 2020. Enercoop a également fait le choix stratégique d'amorcer un changement d'échelle avec pour objectif que son modèle devienne une référence. Ce choix n'est pas sans risque pour le modèle coopératif, comme le rappellent les auteurs « si la croissance est légitime pour diffuser le modèle coopératif, elle peut cependant produire un point de retournement du rapport entre l'association et l'entreprise en faveur de cette dernière »⁷¹. Dans ces conditions le risque est alors que la coopérative ne réponde plus qu'à un « besoin de positionnement concurrentiel et non plus à une volonté de transformation sociale [...] que les « règles capitalistes, deviennent des normes d'évaluation de la performance de la coopérative »⁷².

2) Comparaison entre Biocoop et Enercoop

La revue LUTOPIK a publié en 2014 un article intitulé "Biocoop à l'épreuve du business"⁷³. Cet article revient sur le parcours accompli par Biocoop depuis sa création. Les réflexions abordées dans cet article font échos à la fois à la théorie des cycles de vie coopérative mais également à la situation vécue par Enercoop aujourd'hui. Bien sûr, les similitudes entre les deux coopératives sont à nuancer, chacune des coopératives fait face à un secteur d'activité très différent et les deux entités que nous tenterons de comparer ne sont pas au même stade de développement.

Tout d'abord, les deux coopératives subissent une pression concurrentielle importante et il peut paraître plus difficile pour Enercoop et Biocoop de se démarquer tout en conservant leur engagement militant : « il s'agit de se démarquer [...] C'est pour cela qu'il faut professionnaliser le développement tout en gardant nos valeurs de départ »⁷⁴. Ensuite, les deux coopératives ont connu une croissance de leur activité très importante et ont des objectifs commerciaux relativement élevés. Cet objectif élevé en terme de clientèle pourrait bien avoir un impact sur les pratiques commercial

⁷¹ MALO M-C, VÉZINA M, AUDEBRAND L, 2012, "Dynamiques relationnelles et tensions dans le cycle de vie des coopératives", p.539

⁷² Biocoop à l'épreuve du business, LUTOPIK, numéro 5, automne 2014, p16-17

⁷³ Biocoop à l'épreuve du business, LUTOPIK, numéro 5, automne 2014, p16-17

⁷⁴ Ibid

d'Enercoop. En effet, comme chez sa cousine Biocoop, Enercoop risque d'osciller « entre la tentation d'adopter certaines pratiques commerciales capitalistes classiques [...] et l'envie de conserver son âme militante »⁷⁵. La question est de savoir jusqu'où iront Enercoop et Biocoop pour assurer les objectifs commerciaux ?

Concernant la politique des ressources humaines, nous pouvons également faire un rapprochement entre Biocoop et Enercoop. En effet, chez Biocoop « de nouveaux collaborateurs en provenance de la grande distribution sont recrutés. Les "porteurs de projet", semblent plutôt sélectionnés pour leur capacité d'entrepreneurs à développer des mètres carrés de boutiques que pour leur engagement politique proche des fondateurs des Biocoop »⁷⁶. Au sein d'Enercoop aujourd'hui, les profils militants ont leur intérêt mais les nouveaux salariés sont également recrutés pour leurs compétences techniques et leurs expertises (les deux n'étant bien sûr pas incompatibles). Qu'est-ce qui prime aujourd'hui dans la politique de recrutement d'Enercoop ? Il est difficile de répondre à cette question car cela dépend du poste et des personnes ayant participé au processus de recrutement. Aujourd'hui nous retrouvons parmi les salariés d'Enercoop des profils très divers (salariés issus de l'économie sociale et solidaire, militants écologistes, salariés ayant travaillé dans des grands groupes comme Engie ou Total). Cette diversité est un atout pour Enercoop car elle permet d'avoir des compétences et des sensibilités plurielles au sein de l'entreprise et cela permet d'éviter tout dogmatisme.

Néanmoins, comme l'explique Jean Huet : « ce qui compte c'est ce que font les gens du projet »⁷⁷. Dans ces conditions, les profils socio-professionnels et la culture politique des salariés revêt une importance particulière et il est clair que ces éléments auront un rôle déterminant dans l'avenir de la coopérative. Il est donc primordial que les salariés recrutés s'approprient le projet politique de la coopérative. Pour cela Enercoop a mis en place un « parcours d'intégration » dans lequel les nouveaux salariés peuvent se familiariser avec les fondamentaux du projet de la coopérative (les logiciels libres, le fonctionnement coopératif, la gouvernance partagée, etc). La vie coopérative a également un rôle à jouer en travaillant à la diffusion de la culture coopérative au sein de l'entreprise. Certains groupes de travail au sein d'Enercoop mettent également en place tout au long de l'année des temps d'animation pour permettre aux salariés de se confronter aux questions de la coopération.

Les comparaisons faites plus haut et les critiques adressées à Biocoop doivent bien sûr être

⁷⁵ Biocoop à l'épreuve du business, LUTOPIK, numéro 5, automne 2014, p16-17

⁷⁶ Ibid

⁷⁷ Ibid

nuancées. Le projet politique et militant au sein de la coopérative reste primordial, l'auteur de cet article le reconnaît d'ailleurs lui-même : « Il n'en reste pas moins la présence de pleins d'acteurs motivés par autre chose que le profit immédiat » [...] la coopérative s'est créée autour de valeurs sociales fortes et garde de nombreuses traces de son passé militant »⁷⁸.

Néanmoins, il est légitime pour les sociétaires de s'interroger sur les transformations de leur coopérative. Ce questionnement est d'ailleurs présent chez des salariés et des sociétaires dans les deux coopératives : « le problème est qu'au nom de la professionnalisation et surtout d'un développement rapide posé comme postulat, il y a eu emballement, et la transmission des valeurs en a pâti »⁷⁹ (sociétaire de Biocoop) ; « les aspects économiques ont pris de l'importance, voire sont devenus un élément qui dirige »⁸⁰ (sociétaire Biocoop) ; « On sent vraiment qu'Enercoop fait vraiment tout pour grandir sans perdre son âme. Et cela ne se fait pas sans difficulté »⁸¹ (sociétaire d'Enercoop). Il faut noter que le projet politique a une place plus ou moins importante selon les parties prenantes interrogées et que ce questionnement n'est pas présent de la même façon chez tous les sociétaires ou salariés.

En se basant sur cet article, il semblerait que Biocoop a entamé la “phase de déclin coopératif”. Pour Enercoop, c'est différent, la coopérative reste encore dans la “phase de croissance” et certains éléments lui permettent de ne pas glisser dans la phase de déclin. Nous verrons dans la suite du développement quels sont ces éléments

C) Le projet politique d'Enercoop : de solides bases pour éviter le glissement vers la phase de déclin coopératif

Quels peuvent être les gardes fous pour limiter les “dérives” et comment réduire le risque de délitement du projet politique ? Est-ce que la taille de la coopérative est forcément un obstacle à son bon fonctionnement démocratique et au respect des valeurs de la coopérative ? Est-ce que le grand nombre est forcément anti-démocratique ? Voici les questions auxquelles nous abordons dans cette sous partie.

⁷⁸ Biocoop à l'épreuve du business, LUTOPIK, numéro 5, automne 2014, p16-17

⁷⁹ Ibid

⁸⁰ Ibid

⁸¹ Extrait d'une réponse d'un sociétaire à notre questionnaire de satisfaction de l'AG 2017

1) Un statut limitant et des chartes limitant le caractère lucratif du projet

Si le statut ne garantit ne protège pas Enercoop des dérives, il pose tout de même un cadre juridique solide sur lequel le projet politique peut s'appuyer.

a) Le mécanisme de réserves impartageables et une échelle de salaire resserrée

Enercoop s'inscrit dans le courant de l'économie sociale et solidaire qui entend promouvoir un modèle économique où la recherche du profit n'est pas l'unique objectif. Enercoop est une SCIC (société coopérative d'intérêt collectif), or ce statut impose à Enercoop d'adopter le principe d'une lucrativité limitée. Ainsi « 57,5 % des bénéfices sont réinvestis dans la coopérative sous forme de réserves impartageables permettant d'assurer la pérennité et l'autonomie de l'entreprise. Les bénéfices restants peuvent être versés aux sociétaires, sous forme d'intérêts aux parts sociales mais qui sont plafonnés »⁸².

Comme toute coopérative ayant l'agrément ESUS, Enercoop est dans l'obligation légale d'avoir un écart salariale allant maximum de 1 à 7. Dans ce domaine Enercoop a une pratique mieux disante : l'écart salarial actuel est de 1 à 3 et prévoit un écart maximum de 1 à 5 dans ses statuts⁸³.

Ces différentes contraintes sont des freins importants pour éviter les dérives. En effet, en limitant le caractère lucratif du projet et en adoptant une grille salariale plafonnée, Enercoop attire de fait des personnes dont la logique n'est pas la simple recherche de profit immédiat. Les dérives que connaît Biocoop s'expliquent d'ailleurs en partie par le fait qu'elle a ouvert son réseau à des structures non coopératives. Aujourd'hui plus de 50% des Biocoop sont des SAS classiques et non pas la forme coopérative ou associative.

b) Une charte réseau et Une charte d'approvisionnement

En dehors de ses statuts de coopérative, Enercoop s'est doté d'une charte réseau qui exprime des valeurs et des objectifs relativement forts en terme de projet politique : « Enercoop aspire à une société : sobre et autosuffisante en énergie ; permettant l'accès à tous à une énergie d'origine 100 % renouvelable, à faible impact environnemental et social ; organisée localement dans le cadre d'une gouvernance partagée, transparente et démocratique, permettant l'appropriation des enjeux

⁸² Statut de la coopérative Enercoop, juin 2017.

⁸³ Cet écart ne prend pas en compte l'indemnisation du DG. Celui-ci a un statut différent des salariés, il s'agit d'un mandat social confié par le conseil d'administration (le salaire du directeur général n'est donc pas dans la grille de salaire de l'entreprise).

environnementaux, économiques, géopolitiques, sociaux et démocratiques, par le plus grand nombre »⁸⁴.

Il existe également une charte d'approvisionnement et production qui dresse des critères (éthiques, sociaux et environnementaux) de sélection des sources d'approvisionnement qui limite Enercoop dans le choix des producteurs d'énergie. Si Enercoop cherche à développer les énergies renouvelables, les centrales de production doivent respecter certains critères respectueux de l'environnement et de l'humain. Cela permet à la coopérative de s'assurer un approvisionnement en cohérence avec les valeurs de son projet. Même si toutes installations de production d'énergies renouvelables a forcément un impact écologique, l'objectif est de minimiser cet impact et de l'encadrer. Enercoop accorde ainsi une importance à l'acceptation des projets de production par les riverains et également aux conséquences écologiques des installations nouvelles ou anciennes. Ainsi, concernant l'hydroélectricité « Enercoop refuse la construction de nouveaux ouvrages avec réservoir au vu de leurs impacts significatifs en termes de perturbation des écosystèmes. Ils peuvent entraîner des conflits d'usages importants liés à l'enneigement des terres »⁸⁵.

2) La multiplication des espaces de débat pour rester vigilant

a) L'institution d'un comité éthique

Enercoop a mis en place un groupe de travail et de réflexion éthique dont « l'objectif était d'avoir un groupe facilement mobilisable qui pouvait rendre rapidement un avis indépendant, sur les questions liées à l'adéquation entre nos valeurs, nos projets et les réponses d'Enercoop vis à vis d'opportunités opérationnelles ou de son engagement sociétal »⁸⁶. Ce groupe créé récemment n'a pas de pouvoir coercitif, il s'agit seulement d'une instance consultative néanmoins il a un poids important dans les prises de décisions. Tous les salariés et les administrateurs peuvent saisir ce groupe éthique sur « tous les sujets opérationnels pour lesquels il y a questionnement entre les valeurs partagées d'Enercoop soit sur le fond et la pertinence du projet, soit sur l'implication de partenaires "inhabituels" ne partageant pas a priori les valeurs Enercoop »⁸⁷. Ce groupe de travail a été amené à réfléchir sur des questions très large comme "doit-on s'associer aux luttes écologiques et sociales contre les projets, malheureusement nombreux, qui ne vont pas dans le sens de la Transition Écologique et Citoyenne ?" mais également sur des sujets plus précis tel que

⁸⁴ Charte réseau Enercoop : http://www.enercoop.fr/sites/default/files/charte_reseau_2016_web_0.pdf

⁸⁵ Charte approvisionnement (non définitive) : https://languedoc.enercoop.fr/sites/default/files/charte_energie2.pdf

⁸⁶ Rapport d'évaluation et préconisations, Groupe Ethique Réseau Enercoop, avril 2017

⁸⁷ Règles de fonctionnement du groupe éthique.

la « Fourniture d'électricité renouvelable à partir de Groupes Électrogènes alimentés en Huiles Alimentaires Usagées ».

Le travail de réflexion sur la question du démarchage commerciale montre bien comment un espace de débat tel que celui-ci pourrait permettre à Enercoop de ne pas glisser vers des pratiques commerciales agressives ou à l'éthique douteuse. Les membres de ce groupe ont d'ailleurs mené un travail de réflexion sur les risques concernant « la contrainte des objectifs de Cap 2020 et leur impact potentiel sur les méthodes commerciales d'Enercoop ». Ainsi dans un avis émis en juillet 2017, le groupe expliquait les pratiques commerciales de la coopérative devaient répondre à des exigences d'éthique : « le fait est que ce n'est pas le gain immédiat qui (doit) détermine(r) le choix d'Enercoop par le consommateur demandeur d'électricité verte mais bien le modèle énergétique et sociétal qu'il sous-tend.... Pour ce faire, il est nécessaire de les sensibiliser via des médias, des colloques, voire du porte à porte et non avec des « hochets commerciaux » ou par des pratiques de démarchage douteuses (phoning, achat de listes...) qui vont brouiller voire ternir l'image de la coopérative ». Nous pouvons donc dire que concernant les pratiques commerciales, Enercoop garde ses valeurs départ et a une ligne de conduite relativement claire. En effet, Enercoop refuse les pratiques commerciales agressives et les offres promotionnelles alors qu'au sein de nombreuses autres coopératives le marketing et la publicité sont utilisés.

b) Un fonctionnement en réseau et des coopératives locales décentralisées indépendantes

Aujourd'hui Enercoop fonctionne en réseau dans une logique de décentralisation et d'essaimage de coopérative locale sur tout le territoire national. Cette organisation décentralisée en réseau est une force pour le projet politique de la coopérative. Pour Julien Noé, Directeur Générale adjoint d'Enercoop : « Tout l'idée de créer un réseau était de multiplier les structures et le nombre de Conseils d'Administration pour in fine permettre une multiplication des contres pouvoirs. Le réseau Enercoop compte aujourd'hui 10 coopératives et 10 Conseils d'administrations, il y a donc 150 personnes élues dans le réseau qui surveillent de près la marque Enercoop »⁸⁸. Un réseau constitué de plusieurs coopératives indépendantes et relativement autonome permet donc une plus grande vigilance sur le projet Enercoop. Chacune des coopératives locales apparaît comme un lieu de contre pouvoir et comme un espace dans lesquels se diffusent les valeurs de la coopérative. Ce qui a pour effet de limiter les risques de délitement du projet politique.

⁸⁸ Entretien Julien Noé (directeur général adjoint d'Enercoop, réalisé le 28 août 2017)

Le fonctionnement en réseau induit également la multiplication des instances collectives de délibération et donc des espaces de débat dans lesquels peuvent se confronter des visions sur l'avenir de la coopérative. Enercoop travaille actuellement sur la structuration de ce réseau et les « 10 coopératives – 9 locales et une nationale historique – se réunissent au sein d'instances collectives, qui n'ont aujourd'hui aucune existence juridique ou institutionnelle. Au sein de ces instances, les coopératives se coordonnent, se concertent et construisent, collectivement, un schéma du réseau vers lequel évoluer dans l'optique de renforcer et concrétiser la gouvernance partagée et collective du projet et des activités du réseau Enercoop »⁸⁹. Ces instances collectives sont composées de salariés et d'élus des conseils d'administrations issus des différentes coopératives. C'est donc l'animation de ces espaces d'échanges qui doit permettre au projet politique de perdurer.

c) L'écosystème Enercoop

Enercoop est investi dans de nombreux collectifs associatifs tel le collectif énergie citoyenne qui vise à favoriser la participation des citoyens dans la transition énergétique. Dans ce collectif nous retrouvons des structures de l'ESS et du monde de l'énergie mais également des associations de défense de l'environnement. Enercoop est également présent lors d'évènement militant et politique. Cette année Enercoop était par exemple partenaire de l'université européenne des mouvements sociaux organisé le réseau des Attac d'Europe⁹⁰. Enercoop est également porteur du projet “La Fête des possibles” qui regroupe de très nombreuses organisations citoyennes et militantes. La proximité et la participation d'Enercoop à ces différents collectifs citoyens et associatifs fait que la coopérative s'inscrit dans un écosystème politique qui “verrouille” son projet politique et le préserve de “dérives”.

3) Une animation dynamique de la vie coopérative

Des sociétaires actifs, informés et impliqués dans la vie de la coopérative sont également le gage de la pérennité du projet politique d'Enercoop. Pour Jean Huet « l'animation coopérative compte plus que le statut et mais ce n'est pas la taille qui pose problème mais la faiblesse de la vie coopérative »⁹¹. Cette idée selon laquelle il faut renforcer la vie coopérative pour éviter les dérives a également été soulevé durant l'Assemblée Générale 2017 d'Enercoop. Lors de l'atelier intitulé “Une vie

⁸⁹ [Comptes-rendus des ateliers](#) de l'AG 2017, page 7.

⁹⁰ Université européenne des mouvements sociaux : <https://www.esu2017.org>

⁹¹ Entretien Jean Huet (délégué générale SCIC CG SCOP), août 2017.

coopérative dont vous êtes les acteurs” certains sociétaires ont souligné que renforcer la vie coopérative permettait de « ne pas tomber dans les travers des entreprises capitalistiques classiques »⁹².

Pour Jean Huet, ce qui fait la différence fondamentale d’Enercoop par rapport à ses concurrents c’est le sociétariat et la vie coopérative. Le statut coopératif permet aux sociétaires d’avoir la main sur le projet d’Enercoop et le processus d’appropriation donne la possibilité aux sociétaires d’être vigilants sur l’évolution de ce projet. L’origine des dérives de certaines coopératives est relativement clair pour Jean Huet : « le problème c’est que pour certaine coopérative, l’animation de la vie coopérative n’est plus un sujet et un objet de travail, elle se contente du statut. Certaines coopératives se contentent de leur Assemblée générale annuelle et ne travaille pas à proprement parler sur l’animation de la vie coopérative »⁹³. Ne plus travaillé sur l’animation de la vie coopérative représente donc le principale risque de dérives pour le projet politique des coopératives. Il est nécessaire de travailler sur l’animation de la vie coopérative en permanence et cela quelque soit la taille de la coopérative : « Les coopératives, agents économiques, affrontent au quotidien l’économie réelle et sont attirées sans cesse par les sirènes de la matérialité. Pour ne pas perdre leur âme (anima), elles se doivent de cultiver leur esprit (animus) coopératif ».⁹⁴ Ainsi, même si tout n’est pas parfait, Enercoop a fait le choix de développer un service vie coopérative et d’avoir des postes dédiés à ce sujet, ce qui n’est pas le cas de toutes les coopératives. Si Enercoop entend se différencier par son caractère coopératif, elle doit se donner les moyens que ce ne soit pas une coquille vide, car le statut ne garantit absolument rien en soi et ne produit rien par lui-même. La différence coopérative existe uniquement si on la fait exister. C’est pourquoi Enercoop doit se doter d’une ambition forte sur l’animation du multisociétariat.

4) Un projet économique intimement lié au projet politique

le projet Enercoop c’est à la fois un un projet économique et un projet politique, les deux projets vont de pairs, il ne faut pas opposer développement commercial et projet politique. Le problème de certaines coopérative c’est qu’elle cherche à dissocier le projet politique du projet économique alors qu’ils sont tous les deux intimements liés. Pour Yves Alain Liénard, président d’Enercoop Languedoc Roussillon, « le projet économique d’Enercoop au service du projet politique et le projet

⁹² [Comptes-rendus des ateliers](#) de l’AG 2017, page 5.

⁹³ Enretien Jean Huet (délégué générale SCIC CG SCOP), août 2017.

⁹⁴ La Manufacture coopérative, Faire société : le choix des coopératives, 2014, p. 72

politique prend son assise sur une réalisation économique. Dans ce projet le profit n'est pas une fin en soit mais est "une nécessité, un moyen pour mener à bien un projet de territoire, de personnes, d'intérêt collectif et d'utilité sociale [...] L'objectif d'Enercoop est d'accompagner, élaborer et réaliser la transition énergétique sur son territoire pour que ses résultats conduisent à un impact systémique sur la société qui l'entoure. La réussite économique est le vecteur pour proposer la création d'un service citoyen de l'énergie, où tout un chacun, de son plein accord, pourra adhérer »⁹⁵.

Ainsi l'appropriation du projet politique d'Enercoop a effectivement pour objectif de permettre à terme à l'ensemble des citoyens de s'approprier leur modèle énergétique mais il s'agit également de pouvoir donner la possibilité aux sociétaires de contribuer au développement commercial de leur coopérative. C'est pourquoi, dans le plan d'action consacré au développement d'un réseau d'ambassadeur Enercoop, il a bien été souligné que « être sociétaire d'une coopérative, plus que dans toute autre société commerciale classique, doit permettre de s'approprier ses objectifs et de s'impliquer dans son développement. C'est pourquoi le sociétaire Ambassadeur peut être un atout majeur sur les volets communication, notoriété et aide au développement de la clientèle et du sociétariat »⁹⁶. Dans la liste des actions pouvant être mise en place par les ambassadeurs il est d'ailleurs prévu que les sociétaires actifs puissent participer au développement commercial de la coopérative en étant présent lors de salon ou aidant les salariés à démarcher des structures professionnelles susceptibles de souscrire chez Enercoop. Le développement commercial d'Enercoop est d'ailleurs cohérent avec l'ambition politique du projet initial. En effet, en travaillant à la diffusion de son modèle et en augmentant le nombre de ses clients Enercoop entend faire de son modèle économique et citoyen le modèle de référence en hexagone. Le changement d'échelle a in fine pour objectif d'engager un changement systémique et de donner à la coopérative la capacité de toucher le plus de citoyen possible et d'augmenter à terme le développement des énergies renouvelables.

⁹⁵ Liénard Y-A, 2016, Le service citoyen de l'énergie ou le paradigme des «communs »appliqué au service de l'énergie

⁹⁶ Extrait du plan d'action pour le lancement d'une communauté ambassadeurs en Île-de-France

Conclusion

La transition écologique suppose une transformation globale du fonctionnement de notre société. Autrement dit, le fait de “dé-carbonner” notre économie n’est pas suffisant, elle suppose également une refonte de nos institutions politiques, économiques ce qui implique notamment de repenser le fonctionnement de nos entreprises. C’est en cela que le modèle coopératif porté par Enercoop est pertinent. Les coopératives telles que Enercoop, en plus d’apporter un cadre plus démocratique au sein des entreprises, permettent à chacun de repenser son lien à la consommation et à la production. Elles sont porteuses d’activités économiques plus durables et elles s’organisent de manière à ce que l’intérêt collectif prime face à la recherche de la performance économique. Les coopératives citoyennes d’énergies comme Enercoop, en adoptant le statut de SCIC, offrent un cadre de délibération aux différentes parties prenantes qui souhaitent porter collectivement des projets visant la transition énergétique. Néanmoins, les SCIC ne sont pas la solution vertueuse magique. Les projets de coopératives citoyennes d’énergies doivent être accompagnés d’une forte intervention des pouvoirs publics en faveur de la transition énergétique. Mais si l’adoption de politiques nationales demeure essentielle, une transition énergétique rapide ne pourra se faire qu’avec l’adhésion de la population et dans le cadre d’une planification décentralisée avec des structures dans lesquelles les citoyens pourront s’impliquer aussi bien financièrement que politiquement (dans la gouvernance).

Nous l’avons vu le statut coopératif n’est pas une garantie, la différence coopérative existe uniquement si on la fait exister. Pour que la vie coopérative ne soit pas un supplément d’âme mais la vraie incarnation du projet politique d’Enercoop, la coopérative doit se doter d’une ambition forte sur l’animation du multisociétariat. En dehors de vertu démocratique, la gestion décentralisée de l’énergie promue par le modèle Enercoop permettra une plus grande acceptation des projets de production d’énergies renouvelables tels que les parcs éoliens. Lorsque les citoyens prennent part aux projets d’énergies citoyennes et en récoltent les bénéfices, ils se mettent en situation d’agir sur les conditions écologiques auxquelles nous sommes confrontés et nourrissent la possibilité de voir émerger des “communs énergétiques”. Notre système énergétique est profondément lié à notre modèle politique. Pour Timothy Mitchell, historien et auteur de *“Petrocratie, la démocratie à l’âge du carbone”* (2011) les sources d’énergie sont porteuses de modèles politiques”. De quel modèle politique les énergies renouvelables sont-elles porteuses et quel modèle permettrait le développement de “communs énergétiques” ? La question reste ouverte. L’idée de “démocratie énergétique” reste aujourd’hui relativement embryonnaire et pose de

nombreuses questions. Il s'agit en tous cas d'un idéal vers lequel Enercoop essaye de tendre et qui porteur de nombreux défis.

« Agir pour faire en sorte que l'énergie et le climat soient des communs de l'humanité pose des défis tout à fait significatifs mais entrouvre la possibilité d'imaginer d'autres modes de régulation que la privatisation et la financiarisation de la nature d'un côté, sa collectivisation et son étatisation de l'autre. Le tout pour préserver la planète, en assurant la résilience des territoires et des populations dans un cadre de justice sociale. Un bel horizon à poursuivre »⁹⁷.

⁹⁷ Combes Maxime, La transition énergétique dans une perspective altermondialiste, mai 2013. Disponible sur : https://france.attac.org/IMG/pdf/note-attac-transition_0.pdf

Bibliographie

Ouvrage :

- Borrits Benoît, 2015, Coopératives contre capitalisme, Syllepse, 192 pages.
- Delepouve Marc, 2016 Transition énergétique, changement de société, Editions du Croquant.
- Draperi, Jean-François, 2012, La République coopérative. Edition Larcier.
- Favreau Louis et Mario Hebert, 2012, La transition écologique de l'économie : la contribution des coopératives et de l'économie solidaire. Presses Université Du Québec.
- Azam Geneviève, Combes Maxime et Bonneuil Christophe, 2012, La nature n'a pas de prix. Les méprises de l'économie verte, Éditions Les liens qui libèrent, 195 pages.
- Gide Charles, 2013, La coopération contre le capitalisme. Edition Les petits matins.
- Klein Naomi, 2015, Tout peut changer, capitalisme contre changement climatique. Edition Actes, 640 pages.
- La Manufacture coopérative, Faire société : le choix des coopératives, 2014, Bellecombe-en-Bauges, Éditions du Croquant.
- Thomé Pierre, Huet Jean et Laval Christian, 2016, (Biens) communs, quel avenir ? Un enjeu stratégique pour l'économie sociale et solidaire. Edition Yves Michel.

Articles universitaire

- Béji-Bécheur, Amina, Pénélope Codello-Guijarro, et Valérie Pallas. « La SCIC : comprendre une configuration de gouvernance multisociétariale », Revue de l'organisation responsable, vol. vol. 11, no. 2, 2016, pp. 24-35.
- Becuwe, Audrey, Hela Chebbi, et Philippe Pasquet. « La SCIC est-elle une solution à l'inégalité des parties prenantes ? », La Revue des Sciences de Gestion, vol. 269-270, no. 5, 2014, pp. 35-43.
- Bally Frédéric, « Vers une transition énergétique citoyenne. La réappropriation des questions environnementales par les acteurs ordinaires », Rives méditerranéennes, 2/2015 (n° 51), p.67-79.
- Demoustier Danièle et Colletis Gabriel, 2012, L'économie sociale et solidaire face à la crise:

simple résistance ou participation au changement?, RECMA n°325

- Filippi, Maryline. 2016. Concilier compétitivité et engagement coopératif : Question de gouvernance?. Lévis : Sommet international des coopératives, 17 p.
- Frédéric Bally, « Vers une transition énergétique citoyenne », *Rives méditerranéennes* [En ligne], 51 | 2015, mis en ligne le 15 octobre 2017, consulté le 22 novembre 2016.
- MALO Marie-Claire, VÉZINA Martine, AUDEBRAND Luc, 2012, Dynamiques relationnelles et tensions dans le cycle de vie des coopératives, p.539
- VÉZINA Martine, 2004, Les grandes coopératives et leur institutionnalisation, *Économie et Solidarités* vol. 34, Presses de l'Université du Québec.
- Coenen Frans, Hoppe Thomas, Chalkiadakis Georgios, Exploring energy saving policy measures by renewable energy supplying cooperatives (REScoops), Rescoop.eu

Rapport :

- Combes Maxime, La transition énergétique dans une perspective altermondialiste, mai 2013. Disponible sur : https://france.attac.org/IMG/pdf/note-attac-transition_0.pdf
- Devisse, Jean-Stéphane ; Gilbert, Olivier ; Reix, Fabien. Quelle intégration territoriale des énergies renouvelables participatives ? – Rapport final. ADEME. 80 pages, 2016
- Le Labo de l'Economie Sociale et Solidaire, Pour une transition énergétique citoyenne, septembre 2015
- Rapport Ademe Rhône-Alpes, Étude du cadre législatif et réglementaire applicable au financement participatif des énergies renouvelables, décembre 2015
- Rüdinger Andreas, La transition énergétique par tous et pour tous : quel potentiel d'hybridation pour les projets d'énergies renouvelables ?, IDDRI, Climat, n°05/16, mars 2016

Revue

- Biocoop à l'épreuve du business, LUTOPIK, numéro 5, automne 2014, p16-17. Disponible sur : <http://www.lutopik.com/article/biocoop-epreuve-du-business>
- Borrits Benoit, Énergie renouvelé ?, Revue Regards [en ligne], 25 mars 2011. Disponible sur http://www.regards.fr/acces-payant/archives-web/energie-renouvelee_4751
- Comby Jean-Baptiste, La lutte écologique est avant tout une lutte sociale, entretien pour Ballast [en ligne], 25 avril 2017. Disponible sur : <https://www.revue-ballast.fr/jean-baptiste-comby/>

- KALINOWSKI WOJTEK , Gérer les bien communs de manière coopérative, Alternatives économiques, Hors-Série N°061, 3 mars 2013. Disponible sur :
<https://www.alternatives-economiques.fr/gerer-biens-communs-de-maniere-cooperative/00066872>

Article de presse

- Biens communs : Bien de tous, Reporterre, hors série n°3, mars 2016.
- Borrits Benoit, Énergie renouvelé ?, Revue Regards [en ligne], 25 mars 2011. Disponible sur http://www.regards.fr/acces-payant/archives-web/energie-renouvelee_4751
- Casaux Nicolas, Les énergies « renouvelables » ne font que continuer la civilisation industrielle, Reporterre [en ligne], 21 février 2017. Disponible sur :
<https://reporterre.net/Les-energies-renouvelables-ne-font-que-continuer-la-civilisation-industrielle>
- Collectif énergies citoyennes, “Donner aux citoyens et aux territoires le pouvoir d’agir” contre le réchauffement climatique, Le Monde [en ligne], 31 mars 2017. Disponible sur :
http://www.lemonde.fr/idees/article/2017/03/31/donner-aux-citoyens-et-aux-territoires-le-pouvoir-d-agir-contre-le-rechauffement-climatique_5104030_3232.html
- Dion Cyril, Pour changer la société, nous devons être des millions, pas une poignée de radicaux, Reporterre [en ligne], 22 février 2017. Disponible sur :
<https://reporterre.net/Pour-changer-la-societe-nous-devons-etre-des-millions-pas-une-poignee-de>
- Éric Larpin, “Enercoop, l’énergie en essaimage”, La Croix, 3 février 2016. Disponible sur :
<http://www.la-croix.com/Economie/Social/Enercoop-energie-essaimage-2016-02-03-1200737230>
- Erner Guillaume, Faut-il un service public des biens communs : l’eau, l’énergie, les transports ?, France Inter, 4 avril 2014 [en ligne]. Disponible sur :
<https://www.franceinter.fr/emissions/service-public/service-public-04-avril-2014>
- Harribey Jean-Marie et Marty Christiane, L’EPR au mépris de la démocratie, Reporterre [en ligne], 5 mars 2009. Disponible sur :
<https://reporterre.net/L-EPR-au-mepris-de-la-democratie>
- KeucheyanRazmig, Ce dont nous avons (vraiment) besoin, Le Monde diplomatique, février 2017
- Le Hir Pierre, La transition énergétique viendra des citoyens, Le Monde [en ligne], 2013.

Disponible sur :

http://www.lemonde.fr/planete/article/2013/10/11/la-france-est-choyee-par-les-energies-renouvelables-mais-elles-sont-mal-exploitees_3494323_3244.html

- Le nucléaire a-t-il été conduit de manière démocratique en France ?, Interview de Guy Sorman, Reporterre [en ligne], 5 juillet 2013. Disponible sur :
<https://reporterre.net/Le-nucleaire-a-t-il-ete-conduit-de>
- Le développement des énergies renouvelables implique toujours plus d'activité minière, Reporterre [en ligne], juillet 2017. Disponible sur :
<https://reporterre.net/Le-developpement-des-energies-renouvelables-implique-toujours-plus-d-activite>
- Lulek Michel, La Nef, une banque coopérative qui pratique la démocratie, Reporterre [en ligne], 23 mai 2016. Disponible sur :
<https://reporterre.net/La-Nef-une-banque-cooperative-qui-pratique-la-democratie>
- Mougey Amélie, Renversant : l'énergie citoyenne remet l'Ecosse à l'endroit, In Terraeco [en ligne], 2015. Disponible sur :
<http://www.terraeco.net/Renversant-l-energie-citoyenne.62525.html>
- Petitjean Olivier, Les biens communs nous offrent davantage de liberté de de pouvoir de ne le font l'État et le marché, Bastamag! [en ligne], 23 avril 2014. Disponible sur :
<https://www.bastamag.net/Les-biens-communs-nous-offrent-davantage-de-liberte-et-de-pouvoir-que-ne-le>
- Schaub Coralie, L'électricité plus verte que celle des voisins, Libération, 5 juillet 2015 [en ligne]. Disponible sur :
http://www.liberation.fr/terre/2015/07/05/l-electricite-plus-verte-que-celle-des-voisins_1343857
- Séverin Husson, "Entreprises sociales : comment grandir sans perdre son âme", La Croix, 2 février 2016. Disponible sur :
<http://www.la-croix.com/Economie/Social/Entreprises-sociales-comment-grandir-sans-perdre-2016-02-02-1200737056>

Ressources en ligne :

- Borrits Benoit, Delmas Chantal, Appropriation sociale, des pistes pour un projet alternatif, Espaces Marx. Disponible sur :

- http://www.espaces-marx.net/IMG/pdf/T_N12_Borrtis_Delmas.pdf
- Borrtis Benoît, PROPRIÉTÉ COOPÉRATIVE ET COMMUN, Autogestion, 23 Fév 2017. Disponible sur : <https://autogestion.asso.fr/propriete-cooperative-et-commun/>
 - Cordonnier Laurent, Éclairage sur la notion de Biens commun. Disponible sur <http://base.socioeco.org/docs/laurent-bc-v2.pdf>
 - Colloque « Vers une République des communs ? », Disponible sur : <http://www.ccic-cerisy.asso.fr/bienscommuns16.html>
 - Gardrey Jean, Des biens publics aux biens communs, blog alternatives économiques, 24 avril 2014. Disponible sur : <http://blogs.alternatives-economiques.fr/gadrey/2012/04/24/des-biens-publics-aux-biens-communs>
 - Élections 2017 : Développons les énergies renouvelables citoyennes. Disponible sur : <http://energie-partagee.org/energie-citoyenne-elections-2017/>
 - Liénard Yves-Alain, 2016, Le service citoyen de l'énergie ou le paradigme des «communs » appliqué au service de l'énergie, disponible sur : http://base.socioeco.org/docs/1_3_lienard.pdf
 - MARTIN Guy, PAQUIN Pascal, FLIPO Fabrice, Enercoop, une alternative à promouvoir ? Disponible sur : http://attac78sud.free.fr/public/PDF/2011/csattac_reponse_oct2011.pdf
 - Marty Christianne, L'idée de promouvoir Enercoop est plus que discutable. Disponible sur : <http://www.collectif2035.fr/2016/01/31/discussion-enercoop-position-dattac/>
 - Mortier Quentin, Les coopératives énergétiques citoyennes : réponses locales à un problème global ?, 2014. Disponible sur : http://www.saw-b.be/spip/IMG/pdf/a1509_cooperatives_energetiques.pdf
 - Non à la libéralisation du secteur électrique - Maintien des tarifs réglementés, AITEC, 16 mars 2007. Disponible sur : <http://aitec.reseau-ipam.org/spip.php?article402>
 - Thomé Pierre, Les communs reliés à l'économie sociale et solidaire peuvent-ils faire système ?, blog médiapart, 24 novembre 2016. Disponible sur : <https://blogs.mediapart.fr/bibliotheque-municipale-de-lyon/blog/241116/les-communs-relies-l-economie-sociale-et-solidaire-peuvent-ils-faire-systeme>
 - Thomé Pierre, Huet Jean, SCIC, un modèle d'organisation pour des communs, RIUESS 2016 - XVIe Rencontres du réseau Inter-Universitaire de l'Economie Sociale et Solidaire, Montpellier, 25-27 mai 2016. Disponible sur : http://www.socioeco.org/bdf_fiche-document-4746_fr.html
 - Samuel Laurent , Assemblée générale de l'association : attention au quorum trop exigeant, 2 mai 2017. Disponible sur :

<http://association1901.fr/droit-association-loi-1901/assemblee-generale-de-lassociation-attention-au-quorum-trop-exigeant/>

- Séminaire : Appropriation sociale Autogestion, coopératives, communs, Septembre 2013.

Disponible sur : http://www.espaces-marx.net/IMG/pdf/cahier_appr_sociale_imprim.pdf

Sitographie :

- Site officiel du Sommet international des coopératives : <https://www.sommetinter.coop/fr>
- Site web CGSCOP sur les SCIC : <http://www.les-scic.coop/sites/fr/>
- Site web officiel d'Enercoop : <http://www.enercoop.fr>
- Site du collectif énergie citoyenne : <http://energiecitoyenne.eu/>
- Site web officiel d'énergie partagée : <https://energie-partagee.org>
- Site Web de la revue RECMA (Revue internationale de l'économie sociale) :
<http://recma.org/>
- Site officiel de l'association négaWatt : <https://negawatt.org/index.php>
- Wiki des économies d'énergies. Disponible sur :
<https://transition.enercoop.fr/PagePrincipale>

Documentation interne :

- Charte approvisionnement (document de travail non définitif) . Disponible sur :
https://languedoc.enercoop.fr/sites/default/files/charte_energie2.pdf
- Charte réseau Enercoop. Disponible sur :
http://www.enercoop.fr/sites/default/files/charte_reseau_2016_web_0.pdf
- Compte-rendu de l'assemblée générale mixte et Comptes-rendus des ateliers. Disponible sur :
<https://www.enercoop.fr/content/espace-assemblees-generales>
- Comprendre la situation économique et les enjeux financiers d'Enercoop. Disponible sur :
http://www.enercoop.fr/sites/default/files/comprendre%20la%20situation%20économique%20d%27Enercoop_VDEF.pdf
- Les pratiques de la démarche commerciale d'Enercoop, avis n°1704, Groupe ethnique réseau EStatut Enercoop 2017. Disponible sur :
<https://www.enercoop.fr/content/espace-assemblees-generalesnercoop>, 25 mai 2017.
- Rapport moral du président du conseil d'administration d'Enercoop, mandat 2013-2017 .
Disponible sur : <http://www.enercoop.fr/sites/default/files/Rapport%20moral%20MR-1.pdf>

Vidéos :

- Interview de Loïc Blanc (salarié Enercoop Midi Pyréné) dans le cadre de la journée FilmerDemain,. Disponible sur : <https://www.youtube.com/watch?v=7YNTncJfN60>
- Interview du directeur général d’Enercoop, “Emmanuel Soulias (Enercoop) : Les énergies renouvelables sont rentables”, France Info, 30 octobre 2015. Disponible sur : <https://www.youtube.com/watch?v=8Qj2Cch-SEM>
- Des alternatives concrètes, exemples, En direct de Mediapart, 6 novembre 2014. Disponible sur : <https://www.youtube.com/watch?v=JX0P51pzp1Q>

Théâtre

- Lambert Nicolas, Avenir radieux : Une fission française, représentation vue en mai 2017 au Théâtre de Belleville.

Annexe

Annexe 1 : Listes des entretiens réalisés

Méthode : Entretien semi-directif qui ont duré de 45 minutes à 1h30.

- Entretien avec Jean Huet, délégué générale SCIC à la confédération générale des SCOP, réalisé le 2 août 2017.
- Entretien avec Benoît Borrits, Journaliste et essayiste. Il est l'un des Co-fondateurs et animateurs de l'Association Autogestion. Il a notamment écrit l'ouvrage "Coopératives contre capitalisme".
- Entretien avec Yves Alain Liénard, Président du conseil d'administration d'Enercoop Languedoc Roussillon.
- Entretien avec Mathieu Richard, Président du conseil d'administration d'Enercoop nationale de 2013 à 2017
- Entretien avec Julien Noé, fondateur du réseau Enercoop et Directeur général adjoint d'Enercoop nationale, réalisé le 24 août 2017.
- Flora Barré, chargée de vie coopérative à Enercoop, entretien réalisé le 23 août 2017.
- Marie Brandt, directrice de la vie coopérative à la NEF et Laura Petersell, responsable vie coopérative de la délégation de Paris à la NEF, entretien réalisé le 27 juillet 2017.
- Manon Cuile, chargée de mobilisation citoyenne à Zéro Waste France.

Annexe 2 : Questionnaire de satisfaction post AG 2017 envoyé aux sociétaires d'Enercoop

1) Perception Générale de l'AG :

- Quelle est votre appréciation générale de la journée ? Avez-vous le sentiment que l'AG a répondu à vos attentes ?

2) Qualité des informations reçues en amont de l'AG (délai de réception des informations, clarté des documents reçus, etc) :

- Avez vous pris le temps de consulter une partie des documents de préparation à l'AG 2017 disponible sur l'espace assemblée générale (rapport de gestion, candidatures, résolutions etc...) ?
- Si oui, quels documents avez-vous consultés ? Qu'avez-vous pensé de la qualité des documents ? Si non, pourquoi ?

3) Organisation logistique :

- Qu'avez-vous pensé de l'organisation logistique de cette assemblée générale ? (lieu de l'AG, restauration, pot des sociétaires, temps d'attente, articulation du programme, etc...)
- Qu'avez-vous pensé de l'organisation logistique de cette assemblée générale ? (lieu de l'AG, restauration, pot des sociétaires, temps d'attente, articulation du programme, etc..)

4) Qualité des débats et des exposés :

- Qu'avez-vous pensé des présentations de la matinée (format, contenu, questions-réponses) ?
Est-ce que les temps d'échanges ont permis de répondre à vos question ?
- Qu'avez-vous pensé des présentations de la matinée (format, contenu, questions-réponses) ?
Est-ce que les temps d'échanges ont permis de répondre à vos question ?

5) Vote :

- Comment avez-vous voté ?
- Qu'avez-vous pensé du processus de vote lors de l'AG ?
- Est-ce que la procédure de vote en ligne vous a semblé claire ? Si non, expliquez.

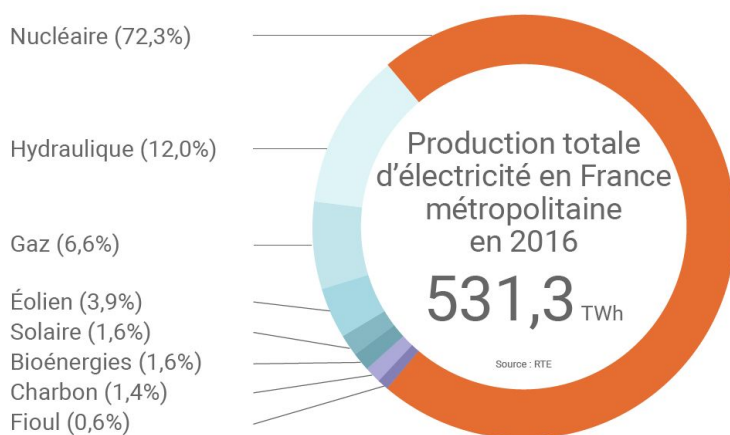
6) Qualité de la programmation :

- Qu'avez-vous pensé des ateliers de l'après-midi (thématiques, format, animation, etc) ?
Quelles thématiques souhaiteriez-vous voir abordées l'année prochaine ?
- Avez-vous apprécié le spectacle "Ce qui m'est dû" de La débordante compagnie ? Une suggestion pour l'année prochaine ?

7) Implication des sociétaires

- Pensez-vous que les sociétaires d'Enercoop devraient être davantage associés/consultés pour l'organisation de l'AG ?

Annexe 3 : Mixe énergétique français



Source : Connaissance de l'énergie.

Annexe 4 : Système de pondération des votes par collège

RÉPARTITION DES SOCIÉTAIRES : PONDÉRATION DES VOTES PAR COLLÈGE ET SIÈGES AU CA			
Collège	Nombre de sociétaires	Voix à l'Assemblée Générale	Nombre maximum de sièges au CA
Porteurs	24	30,00 %	5
Consommateurs	13 946	20,00 %	3
Producteurs	76	20,00 %	3
Partenaires	147	10,00 %	2
ELD & Collectivités	5	10,00 %	2
Salariés	58	10,00 %	3
TOTAL	14 256	100,00 %	18

Source : Rapport de gestion 2016

Annexe 5 : Tableau des votes et Quorum de l'AG 2017



Vérification du quorum

Vote en ligne	3 154	
Vote par courrier	97	
Vote à l'AG	169	
Pouvoirs	578	
TOTAL	3 998	
Total admis à l'AG	14 619	
Quorum AGO	2 924	20 %
Quorum AGE	3 655	25 %

Source : <https://www.enercoop.fr/content/espace-assemblees-generales>

Annexe 6 : Fiche “Liste des actions pouvant être mis en place par les ambassadeurs Enercoop”

Concrètement, que peut faire un ambassadeur ?

Sociétaire motivé.e, vous avez participé à une formation, vous êtes désormais Ambassadeur ou Ambassadrice ! Vous êtes maintenant un interlocuteur.rice privilégié.e pour Enercoop : vous serez régulièrement consulté.e, informé.e, invité.e à vous exprimer sur nos choix stratégiques, mais vous êtes également une ressource. Si vous le souhaitez, ci-dessous quelques actions que vous pouvez mettre en place. *Attention* : l’astérisque signifie que cette action doit se faire en concertation avec le service Vie coopérative.

Facile à faire :

- Diffuser les dépliants, affiches, auto-collants Enercoop près de chez soi dans des endroits stratégiques (magasins bio, lieux associatifs...)
- Relayer des contenus Enercoop sur les réseaux sociaux
- Changer sa signature mail : "Envoyé depuis un ordinateur alimenté par [Enercoop](#), fournisseur d'électricité d'origine 100 % renouvelable."
- Participer à la tenue de stand Enercoop lors d'événements proposés par la vie coopérative ou le service communication d'Enercoop

Si vous disposez d'un peu plus de temps :

Fournir un travail de soutien à la communication :

- *Repérer des événements près de chez soi qui pourraient intéresser Enercoop
- *Proposer, coordonner la tenue de stands ou d'animations Enercoop (foires, salons, etc.)
- *Organiser des conférences et/ou solliciter des organisateurs de conférences afin de présenter Enercoop.

Fournir un appui au développement commercial

- Envoyer un e-mail à mon carnet d'adresses pour inciter à faire une estimation/convaincre de passer chez Enercoop
- *Faire du repérage près de chez soi des potentiels clients pro (magasins bio, cafés, restaurants, artisans...) et transmettre ces infos à Enercoop
- Prendre contact avec les acteurs repérés pour leur parler d'Enercoop ; leur distribuer des supports de communication
- *Pré-démarcher des structures professionnelles (commerçants, entreprises, connaissance, etc.) et établir un lien avec le service commercial d'Enercoop

Organiser des réunions TupperWatt

*Nous vous proposons un concept participatif, ludique et innovant : les soirées Tupperwatt. Quel est le principe ? Sur le modèle des réunions Tupperware, Enercoop a eu l'idée d'adapter cette forme de réunion pour faire connaître et diffuser les valeurs de la coopérative. C'est donc simple, il vous suffit d'avoir envie de faire connaître votre fournisseur d'électricité coopératif. Enercoop vous

invite au cours d'une soirée à présenter votre coopérative ! Ces soirées, dont vous êtes l'initiateur, vous permettent de réunir des personnes de votre choix pour parler de la transition énergétique et, à l'aide d'un salarié, de présenter Enercoop comme solution. Tout cela dans un cadre chaleureux et convivial.

Organiser une animation dans un magasin Biocoop

- *Faire vivre le partenariat avec Biocoop en proposant une animation dans un magasin de son secteur
- *Témoigner auprès des clients sur le pourquoi et le comment j'ai choisi Enercoop pour mon électricité (supports de communication à demander en amont), prendre les coordonnées des personnes intéressées et les transmettre à l'équipe commerciale d'Enercoop

Promouvoir les démarches de maîtrise de l'énergie

- Via le [wiki des économies d'énergie](#), promouvoir les éco-gestes et la sobriété énergétique dans son entourage ou sur son lieu de travail
- Participer à la vie [du forum](#), y partager ses interrogations et connaissances
- Faire la promotion des formations [Dr Watt](#), et inviter son entourage à y participer avec soi
- *Proposer aux magasins alimentaires d'être accompagnés par Enercoop dans leur démarche de maîtrise de l'énergie

Pour aller plus plus loin :

Créer du lien avec les élus (maires, députés, autres élus locaux...)

- *Parler d'Enercoop à ses élus pour les inciter à passer des bâtiments chez Enercoop ou à travailler sur du développement de projets citoyens
- *Organiser une rencontre avec les élus et l'équipe d'Enercoop

Développer des projets de production sur mon territoire

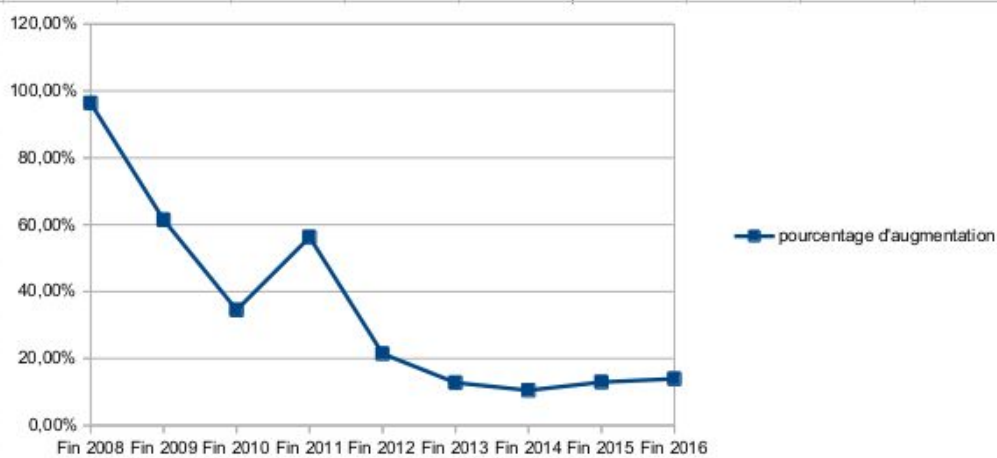
- Etre attentif au potentiel sur mon territoire, aux projets de production en développement
- *Repérer les sites de production d'énergies renouvelables et transmettre les coordonnées d'un contact à un responsable énergie d'Enercoop.

Et demain ? Une fois le réseau d'ambassadeurs Enercoop constitué et structuré, nous pourrons envisager ensemble de nombreuses autres actions sur le territoire !

Attention : Les actions ambassadeurs doivent correspondre à vos envies d'implication. Il s'agit donc ici d'une liste d'actions indicative et non exhaustive, toute autre idée sera la bienvenue !

Annexe 7 : “Chiffres et évolution du nombre de sociétaires Enercoop entre 2007 et 2016”

Année	Fin 2007	Fin 2008	Fin 2009	Fin 2010	Fin 2011	Fin 2012	Fin 2013	Fin 2014	Fin 2015	Fin 2016
nbre de sociétaires	1098	2156	3481	4683	7318	8888	10024	11077	12511	14256
delta	557	1058	1325	1202	2635	1570	1136	1053	1434	1745
Année	Fin 2007	Fin 2008	Fin 2009	Fin 2010	Fin 2011	Fin 2012	Fin 2013	Fin 2014	Fin 2015	Fin 2016
pourcentage d'augmentation		96,36%	61,46%	34,53%	56,27%	21,45%	12,78%	10,50%	12,95%	13,95%
pourcentage d'augmentation		96,36%	61,46%	34,53%	56,27%	21,45%	12,78%	10,50%	12,95%	13,95%



Annexe 8 : “Résolutions 6 et 7 concernant les titres participatifs”

6 Émission de titres participatifs auprès d'investisseurs institutionnels

L'assemblée, statuant en la forme ordinaire, après avoir pris connaissance de la proposition du CA du 21 avril 2017 de réaliser une émission de titres participatifs au profit d'investisseurs institutionnels, intitulée « Émission 2017_01_TP », pour un montant nominal de 7 000 000 € (sept millions d'euros) avec les caractéristiques suivantes :

- émission de 70 000 (soixante-dix mille) titres participatifs, d'une valeur nominale de 100 € (cent euros) chacun ;
- montant minimum de 3 000 000 € (trois millions d'euros) pouvant être porté à un montant maximum de 7 000 000 € (sept millions d'euros) ;
- rémunération ne pouvant excéder un taux de rendement interne de 6 % ;
- durée : 7 ans ;

autorise l'émission de titres participatifs et délègue au conseil d'administration avec possibilité de sous-déléguer à la direction générale le soin d'arrêter définitivement les caractéristiques essentielles de l'émission sans pouvoir dépasser les seuils ci-dessus indiqués.

? *Notice explicative : cette résolution permet l'émission de titres participatifs auprès d'investisseurs institutionnels. Toutes les caractéristiques essentielles n'ayant pas été arrêtées, il est demandé aux sociétaires d'autoriser le principe de l'émission de titres participatifs et de déléguer au conseil d'administration le soin d'arrêter définitivement ces caractéristiques sans aller au-delà des seuils indiqués. Le conseil d'administration pourra sous-déléguer cette tâche à la direction générale.*

7 Émission de titres participatifs auprès des sociétaires de la coopérative

L'assemblée, statuant en la forme ordinaire, après avoir pris connaissance de la proposition du CA du 21 avril 2017 de réaliser une émission de titres participatifs au profit des sociétaires de la coopérative, intitulée « Émission 2017_02_TP », pour un montant nominal de 2 100 000 € (deux millions cent mille euros) avec les caractéristiques suivantes :

- émission de 7 000 (sept mille) titres participatifs, d'une valeur nominale de 300 € (trois cents euros) chacun ;
- montant minimum de 300 000 € (trois cent mille euros) pouvant être porté à un montant maximum de 2 100 000 € (deux millions cent mille euros) ;
- rémunération ne pouvant excéder un taux de rendement interne de 2,5 % ;
- durée : 7 ans ;

autorise l'émission de titres participatifs et délègue au conseil d'administration avec possibilité de sous-déléguer à la direction générale le soin d'arrêter définitivement les caractéristiques essentielles de l'émission sans pouvoir dépasser les seuils ci-dessus indiqués.

? *Notice explicative : cette résolution permet l'émission de titres participatifs auprès des sociétaires de la coopérative. Toutes les caractéristiques essentielles n'ayant pas été arrêtées, il est demandé aux sociétaires d'autoriser le principe de l'émission de titres participatifs et de déléguer au conseil d'administration le soin d'arrêter définitivement ces caractéristiques sans aller au-delà des seuils indiqués. Le conseil d'administration pourra sous-déléguer cette tâche à la direction générale.*

Sommaire général

Remerciements	1
Table des matières	2
Glossaire	4
Introduction	8
I/ Démocratie énergétique et réappropriation citoyenne de l'énergie	12
A) L'émergence du modèle Enercoop face aux défaillances du système énergétique actuel	12
1) Aux origines du nucléaire en France : une gestion technocratique et centralisée	12
2) La libéralisation du secteur énergétique : l'énergie mise dans les mains de l'économie de marché	13
3) Le projet Enercoop face à la libéralisation du secteur de l'électricité	15
B) Les énergies citoyennes au secours de la transition énergétique	15
1) L'émergence du concept d'énergie citoyenne	16
2) Comment Enercoop contribue à la réappropriation sociale/citoyenne de l'énergie	18
C) Enercoop et la démocratie énergétique	21
1) L'Assemblée Générale d'Enercoop	22
2) Limites de cette AG 2017	23
3) Préconisations pour les prochaines AG	26
4) Une dimension participative limitée ?	27
II/ Enercoop : quel projet écologique ?	29
A) Economie sociale et solidaire, Coopérative et l'écologie : quelles affinités ?	29
1) La contribution de l'ESS à la transition écologique	30
2) Réappropriation sociale du travail et écologie : le cas des reprises d'usines en SCOP	31
3) Réappropriation, empowerment et énergies	32
B) La plus-value écologique du projet Enercoop	33
1) Enercoop et le scénario négaWatt	34
2) Enercoop : un simple intermédiaire ?	36
3) L'émergence des "offres vertes" et le facteur différenciant d'Enercoop	37
III/ Le rôle des SCIC dans la gestion de "communs énergétiques"	40
A) Le "commun énergétique"	40
1) Le concept de "commun"	40
2) Quel lien entre commun, ESS et les coopératives ?	41
B) Vers un service citoyen de l'énergie ?	42
3) Les SCIC : une nouvelle manière d'envisager le service public de l'énergie	42
4) Une "délégation coopérative de service public" pour la gestion des communs énergétiques ?	44
	76

IV) Idéalisatidn des coopératives : ?	47
A) Dérives et tensions au sein des coopératives	47
1) Le leurre de la vertu du statut	48
2) Théorie de cycle de vie des coopératives et “déclin coopératif”	49
B) Enercoop “à l’épreuve du business” ?	50
1) Enercoop entre-elle dans une phase de déclin coopératif ?	50
2) Comparaison entre Biocoop et Enercoop	51
C) Le projet politique d’Enercoop : de solides bases pour éviter le glissement vers la phase de déclin coopératif	53
1) Un statut limitant et des chartes limitant le caractère lucratif du projet	54
2) La multiplication des espaces de débat pour rester vigilant	55
3) Une animation dynamique de la vie coopérative	57
4) Un projet économique intimement lié au projet politique	58
Conclusion	60
Bibliographie	62
Annexe	69
Sommaire général	76

Le rôle des coopératives citoyennes d'énergies dans la transition écologique : le cas d'Enercoop

Mots clés : Scic, coopérative, économie sociale et solidaire, énergies citoyennes, énergies renouvelables, démocratie énergétique, réappropriation sociale/citoyenne, vie coopérative, commun, service citoyen de l'énergie, circuit court de l'énergie,

Résumé : Le modèle énergétique défendu par Enercoop est porteur d'un projet politique ambitieux. Enercoop se pose comme une alternative au modèle énergétique actuel qui est très centralisé et qui est basé essentiellement sur des énergies fossiles et polluantes pour la planète. Notre travail s'articulera autour d'une réflexion théorique à partir de notions telles que la démocratie énergétique, la réappropriation citoyenne de l'énergie ou les « communs » avec une mise en perspective qui s'appuiera sur le cas d'Enercoop. Nous essayerons de montrer pourquoi le modèle coopératif est un élément fondamental de cette réappropriation et dans quelle mesure la réappropriation sociale de l'énergie par les citoyens peut servir d'accélérateur de la transition énergétique. Il s'agit également d'analyser la portée écologique du projet Enercoop et pourquoi les SCIC sont pertinentes pour la gestion des communs énergétiques. En abordant la question du changement d'échelle, nous questionnons le risque pour la coopérative de voir son projet politique de départ se déliter et l'opportunité pour Enercoop de produire un changement systémique.

